

# Agrégation externe de Géographie 2003

## Rapport

Rémy KNAFOU\*

Michel HAGNERELLE\*\*

## Sommaire

### 1. Présentation du concours

- 1.1. Liste des membres du jury
- 1.2. Commentaires et observations du président
- 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

### 2. Résultats et commentaires des épreuves écrites

- 2.1. Composition de géographie thématique
- 2.2. Composition de géographie des territoires
- 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie
- 2.4. Composition d'histoire

### 3. Résultats et commentaires des épreuves orales

- 3.1. Commentaires de documents géographiques
- 3.2. Leçon de géographie, hors programme
- 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

---

\* Président du jury.

\*\* Vice-président du jury.

# 1. Présentation du concours

## 1.1. Liste des membres du jury

KNAFOU Rémy  
Professeur, Université Paris 7 - Denis Diderot  
Président du jury

HAGNERELLE Michel  
Inspecteur Général de l'Éducation Nationale  
Vice-Président du jury

PINOL Jean-Luc  
Professeur, Université François Rabelais, Tours (histoire contemporaine)  
Vice-Président du jury

BIAGGI Catherine  
Inspectrice d'Académie, Inspectrice pédagogique régionale, Grenoble

CIATTONI Annette  
Professeur de Première Supérieure, Lycée Louis-le-Grand, Paris

COLLIGNON Béatrice  
Maître de conférences, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

FEVRIER Chantal  
Inspectrice d'Académie, Inspectrice pédagogique régionale, Aix-Marseille  
(histoire contemporaine)

GAY Jean-Christophe  
Professeur, Université Paul Valéry, Montpellier

GERVAIS-LAMBONY Philippe  
Maître de Conférences HDR, Université Paris X - Nanterre

GRATALOUP Christian  
Professeur, Université Paris 7 - Denis Diderot

LOUVEAUX Marie-José  
Professeur de classes préparatoires aux Grandes Écoles, Lycée Camille Guérin, Poitiers

LUSSAULT Michel  
Professeur, Université François Rabelais, Tours

NASSIET Michel  
Professeur, Université de Poitiers (histoire moderne)

POTON Didier  
Professeur, Université de La Rochelle (histoire moderne)

RENARD Jean-Pierre  
Professeur, Université d'Artois

RIVIÈRE Dominique  
Maître de Conférences HDR, Université Paris XII - Créteil

ROSEMBERG Muriel  
Maître de Conférences, Université de Picardie

SIMON Laurent  
Professeur, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

STASZAK Jean-François  
Maître de Conférences, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

VALADAS Bernard  
Professeur, Université de Limoges

VOIRON-CANICIO Christine  
Professeur, Université de Nice-Sophia Antipolis

## **1.2. Commentaires et observations du président**

### **Les années se suivent et ne se ressemblent pas tout à fait**

Disons le tout net : le concours 2003 n'a pas été à la hauteur de celui de l'an dernier qui, il est vrai, s'était situé à un niveau exceptionnel. Plusieurs indicateurs confortent ce constat : baisse du niveau moyen, augmentation du nombre des notes les plus basses, diminution du nombre des notes les meilleures et ce, alors même que le nombre des candidats – inscrits comme effectifs – était en sensible augmentation (+ 27 % de candidats présents par rapport à 2002). Cela dit, le jury a éprouvé de grandes satisfactions en entendant de bons et très bons candidats dans les trois épreuves de l'oral, comme après avoir pris connaissance de plusieurs excellentes copies, dans chaque épreuve.

### **Le nouveau concours a pris sa vitesse de croisière**

Dès l'an dernier, les candidats avaient pris la mesure des nouvelles épreuves, d'autant plus facilement que la pratique a clairement montré que la nouvelle version du concours ne constituait pas une révolution, mais une série mesurée de rééquilibrages et de mises à jour, destinées à rendre le concours plus attractif sans déstabiliser les candidats.

Les documents occupent, désormais, une place importante dans le concours, que ce soit à l'écrit, avec l'épreuve sur dossier ou bien à l'oral, aussi bien dans les épreuves de géographie que d'histoire. Ils exigent des candidats une formation spécifique qui, visiblement, manque encore, dès lors qu'il s'agit d'ouvrir la préparation à la grande variété des documents géographiques ou des documents mobilisables en géographie. En particulier, l'épreuve orale du commentaire de documents géographiques a montré que tous les candidats ne savaient pas classer les documents mis à leur disposition et exercer à bon escient leur esprit critique à l'endroit des cartes, textes, photographies, images satellitales, dessins, graphiques, etc. qui étaient soumis à leur sagacité.

### **Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain**

La culture des candidats à l'agrégation de géographie a évolué : c'est dans l'ordre des choses. Mais il est évident que les candidats éprouvent, dans leur majorité, une difficulté fondamentale à faire face à l'ensemble des évolutions de la géographie, c'est-à-dire à la nécessité de conjuguer préoccupations théoriques et épistémologiques – trop longtemps écartées du concours – et connaissances de base indispensables. En effet, les avancées de la géographie dans le domaine théorique et conceptuel, les légitimes préoccupations d'ordre épistémologique, les progrès dans la maîtrise de techniques variées, ne doivent pas pour autant faire disparaître d'autres savoirs fondamentaux et entraîner certains candidats à s'aventurer sur le terrain d'approches théoriques insuffisamment étayées. Comme dans toute science, le factuel a aussi une grande importance, afin de savoir sur quoi on bâtit raisonnements, démarches heuristiques et visions du Monde. Or, si certains candidats maîtrisent certains pans récents du savoir géographique, ils affichent d'infinies ignorances dans des domaines pourtant fondamentaux : ainsi, les données de base relatives à la Terre (ses dimensions, les grands points et lignes de repère) qui, pourtant, font toujours partie du programme de la classe de Sixième semblent avoir disparu de la culture moyenne de l'agrégatif de géographie. De même, en est-il de beaucoup de connaissances basiques de géographie physique, indispensables pour situer un lieu, un espace, un territoire et éviter des développements passe-partout, y compris sur les villes : le climat de Los Angeles n'est pas celui de Chicago et faire l'impasse sur ce type élémentaire de caractérisation révèle davantage un trouble face à la discipline géographique que des lacunes à proprement parler. En revanche, l'analyse spatiale apparaît comme une approche de la géographie encore peu

partagée par la majorité des candidats auxquels, il est vrai, les évolutions contemporaines de la géographie, ont rendu la tâche plus ardue.

### **L'agrégation : un lieu privilégié d'observation et d'évaluation du savoir géographique contemporain**

Le concours de l'agrégation est destiné à recruter des professeurs. Chaque année, le jury formule un certain nombre d'observations et de conseils destinés aux candidats et aux préparateurs, afin d'améliorer les préparations et de favoriser la réussite au concours des candidats les plus méritants. Mais le moment du concours constitue également un lieu d'observation privilégié de la culture géographique des candidats, ainsi que de son évolution. Or, cette dimension évaluative de la géographie et de ses filières de formation (universités, classes préparatoires, grandes écoles) est actuellement sous-utilisée. Pourtant, au-delà des performances des candidats qui conduisent à un classement, notre système de formation aurait beaucoup à gagner à observer, au-delà du sort des candidats, le rendement de la géographie qui se produit et s'enseigne. Les membres du jury, qui sont aussi par définition des enseignants et des formateurs, ne peuvent être que sensibilisés à cette peu commune expérience de retour que constitue la correction des copies et l'écoute des exposés. L'impression d'un grand écart, entre, d'un côté, des recherches de plus en plus pointues et ambitieuses, et, d'un autre côté, des retours souvent tronqués, caricaturés ou simplement mal assimilés, ne peut que faire réfléchir à la manière dont les savoirs sont transmis et évalués dans l'université contemporaine. Car l'arbre ne doit pas cacher la forêt : en effet, les prestations remarquables de quelques candidats qui, à l'évidence, ont, très jeunes, beaucoup lu et assimilé, ne doivent pas faire oublier le travail qui reste à faire chez beaucoup d'agrégés désireux de devenir de bons professeurs, c'est-à-dire des enseignants qui maîtrisent suffisamment leur discipline pour pouvoir faire face à la diversité des situations de terrain, au collège, au lycée comme à l'université.

Dans ces conditions, on peut espérer que, dans un avenir proche, les jurys de concours puissent se doter d'outils d'observation sinon d'évaluation de leur discipline, afin de faire bénéficier l'ensemble des acteurs concernés de ces expériences privilégiées qui consistent, à lire et à entendre, sur une grande diversité de sujets, le traitement qu'en proposent les candidats et, ce faisant, de pouvoir apprécier l'image de la discipline, scolaire et universitaire, qui en émerge.

#### **• Les épreuves d'admissibilité**

Cette année, 512 candidats étaient inscrits (472, l'an dernier) et 298 candidats ont composé dans les quatre épreuves (234, en 2002).

L'épreuve sur dossier a révélé des choix très différents de l'an dernier, puisque c'est l'option « milieux et environnement » qui est très nettement arrivée en tête (avec 43 % des candidats, contre 19% en 2002). C'est également cette option qui est responsable de la meilleure moyenne générale de toutes les épreuves de cette année, marquées par un net recul des résultats dans les épreuves de géographie, principalement en géographie des territoires qui, il est vrai, avait fait le choix d'un sujet sur la France, question fixe et, de ce fait, moins bien préparée par la majorité des candidats.

Épreuve	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	312 (263 en 2002)	5,4 /20 (5,8 en 2002)	9,70 (10,8 en 2002)
Géographie des territoires	305 (224 en 2002)	4,9 (6,3 en 2002)	9,6 (11,2 en 2002)

Épreuve sur dossier	302 (243 en 2002)	6,3	9,7 (9,6 en 2002)
- Aménagement	74 (88 en 2002)	6,6 (5,7 en 2002)	
- Espaces, territoires, sociétés	99 (108 en 2002)	5,4 (7,4 en 2002)	
- Milieux et environnement	129 (47 en 2002)	6,7 (6,5 en 2002)	
Histoire	298 (234 en 2002)	4,3 (4,1 en 2002)	8,6 (8,6 en 2002)

La barre de l'admissibilité a été fixée à 28 points (29 points en 2002), ce qui a permis de retenir 79 candidats, soit le même nombre que l'année précédente, pour quarante postes à pourvoir.

### • Les épreuves d'admission

79 candidats ont été entendus et, à l'issue du concours, la barre de l'admission a été placée à 92 points (105 points en 2002) Si, une nouvelle fois, la tête du concours a été d'un excellent niveau (la première et la seconde du concours atteignant respectivement 200 et 193 points (223 et 222 points l'année précédente), soit une remarquable moyenne de 15,4/20, l'ensemble des résultats a davantage été demi-teinte que l'exceptionnelle année 2002. Au total, 15 admis ont dépassé la moyenne générale de 10/20 (20, l'an dernier). La dernière candidate admise l'a été avec une moyenne de 7,1/20 (contre 8,1/20, l'année précédente). Plusieurs candidats ayant déjà été admissibles ont, cette année, été reçus, et de belle manière. Au total, les quarante postes mis au concours ont été pourvus.

La moyenne des notes du commentaire de documents géographiques s'est située à 7,1 (8,2 en 2002) et 10,1 pour les admis ; celle de la leçon de géographie à respectivement 6,2 et 8,8, tandis que l'épreuve d'histoire atteignait 7 et 9,3. Comme nous le constatons déjà à l'issue du concours précédent, l'épreuve d'histoire, qui compte désormais autant qu'une épreuve de géographie (même coefficient), pèse de tout son poids dans le concours, et très positivement : elle contribue à augmenter la moyenne de candidats. À n'en pas douter, l'histoire constitue un critère sûr de reconnaissance de la qualité des candidats géographes, amenés ensuite à enseigner la discipline scolaire qu'est l'histoire-géographie.

Comme les années précédentes, l'éventail des notes a été très ouvert, de 1 à 17/20 en commentaire de documents géographiques et en histoire, de 1 à 19/20 en leçon de géographie.

#### *Des épreuves orales déterminantes*

Le concours fonctionne de la manière suivante : les épreuves écrites servent à opérer une première sélection au sein des candidats. Être admissible au concours nécessite, outre l'indispensable maîtrise de la langue, un travail sérieux d'approfondissement des questions au programme - en évitant les impasses qui font prendre d'inutiles risques -, mais ne constitue pas une difficulté insurmontable : plus d'un candidat sur quatre, présent aux quatre épreuves écrites, s'est retrouvé admissible cette année. Les épreuves orales redistribuent largement les cartes, car leurs coefficients pèsent désormais plus de deux fois plus que les quatre compositions de l'écrit. Cette situation favorise tous les reclassements, elle permet en particulier de rattraper des écrits moyens. Inversement, un bon écrit ne met pas à l'abri de défaillances répétées à l'oral. Comme l'année précédente, nous attirons l'attention des futurs

admissibles sur l'importance de l'entretien qui, désormais, prolonge l'exposé de vingt-cinq minutes maximum. Les candidats doivent donc garder des forces et des éléments pour cette partie de l'épreuve, qui peut prendre des formes très diverses (approfondissement du sujet proposé comme vérification de connaissances extérieures). De plus, la longueur des exposés ne pouvant dépasser trente minutes, il est bien évident que leur contenu ne peut être équivalent à celui d'un exposé de quarante-cinq minutes ; l'attente du jury n'est plus la même que précédemment. La relative brièveté du temps d'exposé doit inciter les candidats à mettre l'accent sur la conception du sujet, sur la démarche adoptée : il s'agit d'apporter la démonstration que le sujet a été compris et dominé. Par ailleurs, les candidats doivent éviter de tomber dans deux pièges différents : soit, l'exposé théorique, qui se révèle rapidement creux, soit la collection d'exemples mis bout à bout sans conception d'ensemble.

Par ailleurs, l'épreuve de la leçon appelle la réitération d'un autre conseil : lorsque les candidats tirent leur sujet, trop nombreux sont ceux qui se précipitent sur les ouvrages en accès libre dans la salle de préparation, sans prendre le temps de réfléchir posément à la question posée. Une telle attitude ne favorise pas l'autonomie de pensée, qui est hautement souhaitable. Dans cet esprit, le jury pourra, à l'avenir, différer de quelques minutes l'arrivée des références bibliographiques qui accompagnent le sujet, et ce, afin que les candidats ne se laissent pas enfermer dans ce qui n'est qu'une aide à la conception du sujet. La préparation de l'épreuve est longue : elle dure six heures, ce qui laisse tout le temps à une réflexion soignée avant d'aller puiser dans les ouvrages mis à disposition idées et faits nécessaires à la démonstration. Enfin, on redira également que, même dans la leçon, les candidats ont tout intérêt à se servir de documents existants et à en produire : le concours 2003 n'aura pas été une bonne cuvée sur le plan de la production des croquis et documents variés.

#### • La “ géographie ” de l'agrégation de géographie

La domination parisienne est un fait de structure, tempéré par les résultats de l'école normale supérieure de Lyon : près d'un admis sur deux est parisien (47,5 %). Au total, candidats parisiens et lyonnais ont occupé les trois-quarts des postes mis au concours, ce qui n'a laissé que dix postes pour les autres centres. Il est à noter la solide place de l'académie de Grenoble qui s'est imposée, grâce aux efforts entrepris à Chambéry (université de Savoie), comme le troisième centre de préparation au concours. On remarque aussi la réapparition des centres importants de Lille et Toulouse dans le palmarès des admissibles ainsi que des reçus.

Comme nous en faisons la remarque l'année précédente, il apparaît souhaitable que plusieurs universités d'une même région unissent leurs efforts afin de mieux préparer les petits effectifs qui se destinent principalement à l'agrégation de géographie, même si les résultats de cette année encore montrent qu'en dehors des grandes préparations, parisienne ou lyonnaise, les bons candidats des centres de taille plus petite conservent toutes leurs chances de réussite.

8 des 9 candidats admissibles provenant d'une école normale supérieure ont été reçus. 3 professeurs certifiés ont réussi le concours ainsi qu'1 certifié stagiaire.

Centre	Admissibles	Admis
Aix	2	1
Amiens	2	1
Bordeaux	2	0
Caen	1	0

Clermont-Ferrand	2	1
Chambéry	4	3
Lille	4	1
Lyon	13	11
Limoges	3	0
Montpellier	2	0
Nancy	2	0
Nantes	2	0
Paris-Versailles- Créteil	35	19
Rennes	3	1
Strasbourg	1	1
Toulouse	1	1

La répartition par sexe révèle, cette année, un déséquilibre accentué au profit des femmes : celles-ci constituent 57,5 % des admis et tiennent les deux premières places du concours. Comme les années précédentes, les hommes sont majoritaires à l'admissibilité, mais minoritaires à l'issue du concours. La pyramide des âges confirme, plus encore que les années précédentes, que les agrégés sont jeunes : 2 admis de 22 ans, 10 de 23 ans, 12 de 24 ans. Au total, 82,5 % ont 25 ans et moins. Une candidate de 56 ans a été reçue.

Douze des candidats admissibles étaient titulaires d'un DEA ou d'un DESS (7 d'entre eux ont été admis) et un candidat d'un doctorat.

Au terme d'un mandat de quatre ans, d'une densité particulière du fait de la réforme du concours pour lequel j'avais été missionné, je souhaite remercier tous ceux avec qui j'ai eu la chance de travailler, dans un climat à la fois d'efficacité, de sérénité et de convivialité : le personnel de la Bibliothèque de l'Institut de Géographie, sous la férule avisée de Bernadette Joseph et de Bénédicte Ciolfi ; l'aide précieuse apportée par la Bibliothèque de la Sorbonne et celle de Sainte-Geneviève ; les membres d'un jury très diversifié, tant par les spécialités, les courants ou les générations, que j'ai eu l'honneur et le très grand plaisir de présider. Enfin, je tiens à dire la satisfaction particulière éprouvée, pendant quatre ans, à rencontrer les candidats pour lesquels ce concours existe : il est extrêmement réconfortant d'avoir été à l'écoute d'autant d'intelligences et de savoirs déjà bien constitués. La géographie peut se réjouir de prometteuses perspectives de relève et son agrégation renouvelée y concourt pleinement.

Rémy KNAFOU



### 1.3. Textes officiels et descriptif des épreuves

ARRÊTÉ DU 21-2-2001

JO DU 2-3-2001

Vu D. n° 72-580 du 4-7-1972 mod. ; A. du 12-9-1988 mod.

Article 1 - À l'annexe I de l'arrêté du 12 septembre 1988 susvisé fixant les épreuves de certaines sections du concours externe de l'agrégation, les dispositions ci-après, relatives à la section géographie, sont insérées entre les dispositions concernant, d'une part, la section lettres modernes, et d'autre part, la section langues vivantes étrangères :

"Section géographie

A - Épreuves écrites d'admissibilité

1) Composition : géographie thématique (durée : sept heures ; coefficient 1).

Il s'agit d'une épreuve intégrant des concepts et des savoirs appartenant aux différentes branches de la géographie. Les thèmes au programme sont choisis dans un champ très ouvert incluant l'épistémologie et l'histoire de la géographie. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

2) Composition : géographie des territoires (durée : sept heures ; coefficient 1).

Dans cette épreuve, l'accent est mis sur la différenciation spatiale et le jeu des différentes échelles de l'analyse, dans le cadre de la question ou des questions figurant au programme. Le cas échéant, des documents peuvent être fournis. La réalisation de carte(s) et/ou de croquis est un élément important d'appréciation.

3) Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie (durée : sept heures ; coefficient 1).

Cette épreuve est constituée par un travail sur documents, hors programme. Elle comporte les trois options ci-après correspondant aux trois principales filières de formation suivies par les étudiants en géographie :

- espaces, territoires, sociétés ;
- milieux et environnement ;
- aménagement.

Les candidats choisissent leur option au moment de l'épreuve, après avoir pris connaissance des sujets. L'épreuve consiste en plusieurs exercices tels que : contrôle de connaissances de base ; analyses, études critiques, interprétation de documents divers ; rédaction de brèves synthèses (une à deux pages) ; production d'une carte ou d'un croquis à partir de documents.

4) Composition d'histoire dans le cadre d'un programme (durée : sept heures ; coefficient 1).

B - Épreuves orales d'admission

1) Commentaire de documents géographiques (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Les documents géographiques - notamment cartes à différentes échelles, croquis, graphiques, photographies, images satellites, tableaux statistiques, textes - portent sur les questions au programme des deux compositions de l'écrit.

2) Leçon de géographie, hors programme (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3).

Le candidat tire au sort un sujet qui relève, soit de la géographie thématique, soit de la géographie des territoires.

3) Commentaire et confrontation de documents d'histoire sur une des questions figurant au programme (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : cinquante-cinq minutes maximum [exposé : trente minutes maximum ; entretien : vingt-cinq minutes maximum] ; coefficient 3)."

## **2. Résultats et commentaires des épreuves écrites**

### **2.1. Composition de géographie thématique**

Sujet : « **Les conséquences spatiales des effets de barrière** ».

Parmi les 312 copies de géographie thématique, le jury a eu le plaisir de lire quelques très bonnes copies, et un certain nombre de copies d'assez bonne qualité témoignant d'une réelle capacité de réflexion. Cependant, des défauts récurrents ont pénalisé de trop nombreux candidats, qui semblent ne pas maîtriser complètement l'exercice pourtant canonique de la composition. D'où une moyenne basse (4,9), une échelle de note allant de 1 à 18/20 et les rappels qui suivent.

#### **Quelques rappels nécessaires**

Tout d'abord, les introductions sont fréquemment trop courtes. Les candidats oublient de définir les termes du sujet et d'annoncer une problématique ; on peut même se demander si certains ont bien compris la différence entre questions en cascade et problématique. Nombre d'entre eux rejettent en première partie ces définitions. Nous rappelons que ce n'est pas la fonction d'une partie que de définir le sujet. Les candidats ne doivent pas craindre de faire de plus longues introductions, pourvu qu'elles soient précises. Celles qui analysent le sujet à travers un exemple original valorisent les candidats. L'introduction doit, en outre, présenter et justifier le plan retenu. Il faut veiller à bien formuler les titres des parties.

Dès la première partie, il convient d'entrer dans le vif du sujet. Trop souvent, celui-ci n'est véritablement traité qu'à partir de la seconde partie, ce qui n'est pas tenable. Les candidats semblent en outre gênés pour la construction de leur dernière partie, traditionnellement consacrée à une typologie. Celle-ci n'est pas obligatoire, mais il convient, si l'on en fait une, de bien la justifier et d'en présenter précisément les critères. Si l'on choisit de ne pas en faire, il faut éviter de consacrer cette ultime partie à de la géographie-fiction sur le ton de « ce qu'ils (qui sont-"ils" ?) devraient faire pour que tout s'arrange ».

L'an dernier, nous avons regretté que trop de copies tombent dans le récit de processus, en oubliant de les analyser. Cette année, trop de candidats se sont contentés d'énumérer des types de barrières, des types de conséquences, à nouveau sans les analyser. Ni le récit ni l'énumération ne peuvent tenir lieu de démonstration. Ce défaut est le plus souvent la conséquence de l'absence d'une réelle problématique.

Le jury a tenu à valoriser les croquis, mais ceux-ci doivent être utiles. Il ne s'agit pas de les multiplier pour le plaisir, dans le dessein de cacher ainsi ses lacunes. Nous invitons les candidats à approfondir les exemples abordés, à multiplier les études de cas fouillées, à des échelles différentes, sans négliger le local (à l'intérieur d'une ville, de part et d'autre des rives d'un fleuve, à travers le parcellaire agricole...). Ces analyses fines ont été trop rares. Il ne faut pas hésiter à présenter des plans ou des statistiques, à décrire certains lieux. Le devoir en devient plus vivant et plus pertinent.

#### **Définir le sujet**

Dans un sujet large, il est nécessaire de faire des choix et de les justifier. Toute discontinuité n'est pas une barrière. Inversement, les barrières ne se limitent pas aux seuls obstacles montagnards. D'aucuns ont entendu le sujet comme un croisement des questions sur les discontinuités et sur les montagnes. C'était une erreur de le limiter ainsi et le jury a sévèrement sanctionné les copies qui ne portaient que sur cet aspect de la question. De même, on ne pouvait limiter les barrières aux seules frontières politiques, autre erreur fréquente qui

limitait automatiquement la portée de la réflexion. Rappelons aussi que certaines frontières tendent à ne plus fonctionner comme d'authentiques barrières aux flux et à la diffusion de l'innovation par exemple. En revanche, les copies qui ont abordé le sujet à plusieurs échelles, qui ont insisté sur la géographie physique, ont été valorisées.

Le sujet proposé était vaste et il invitait à réfléchir dans des champs très variés de la géographie (géohistoire, biogéographie, zoogéographie, climatologie, démographie, géographie urbaine, etc.) et à des échelles différentes, car les « effets de barrière », c'est-à-dire la réduction ou/et la sélection des flux par une limite, sont divers et présents du micro au macro géographique. Ce processus génère des formes et ce sont celles-ci qui étaient au cœur du sujet. C'est à cela que devait conduire une réflexion sur les termes du sujet en introduction. L'utilisation du concept de diffusion spatiale permettait de révéler que des formes identiques se retrouvaient à des échelles différentes : portées tronquées ou dissymétries urbaines qu'on trouve de part et d'autre des fleuves ou des frontières. D'une façon générale, le jury a été frappé par le manque de réflexion proprement spatiale chez beaucoup de candidats et par une géographie muette sur le rôle des acteurs, qui ne sont pas seulement institutionnels (ceux-ci étant déjà bien rarement mentionnés). Le sujet se prêtait en outre à la réalisation de nombreux croquis, notamment à l'échelle des frontières entre États, où la littérature et les exemples étaient abondants. On pouvait montrer la duplication des équipements, les phénomènes de doublets urbains (villes jumelles), les camps de réfugiés dans de nombreux pays du Sud, la militarisation avec clôture, stérilisation, boisements de régions frontalières, *no man's land*, le faible nombre de points de passage avec la convergence-divergence des cheminements, etc.

### **Approches et développements possibles**

Il n'y avait pas de plan type attendu et le jury acceptait tous les plans s'ils étaient bien justifiés et appuyaient une démonstration solide. Les éléments présentés ci-dessous pouvaient être traités dans des ordres très différents selon les constructions de chaque candidat. Cependant, s'agissant d'une épreuve de géographie thématique, il était incohérent et irrecevable de construire un « pseudo plan » sur la base : 1) Les barrières naturelles ; 2) Les barrières anthropiques.

Une première série d'effets de barrière découle de la mise en place d'aires à accès réduit ou à législation contraignante, des espaces de la vie privée (de la demeure aux *gated communities* voire à tous les territoires de l'entre-soi) jusqu'aux États développés contrôlant l'immigration à leur frontière, en passant par les « espaces naturels » protégés. Outre la mise en évidence des hommes et des objets récurrents du contrôle ou de la sélection (douaniers, surveillants, contrôleurs pour ceux-là, portes, grillages, barbelés, péages, octrois, caisses, postes de douane pour ceux-ci) générant des files d'attente et une perte de temps aux caisses des hypermarchés ou aux principales barrières autoroutières, il était important de se poser la question de ce qui se passe là où on ne régule pas, de l'autre côté de la limite. Dans les zones où l'on essaie de traverser la frontière et d'accéder au pays développé, les conséquences sociales et économiques sont nombreuses avec le développement d'un secteur fondé sur les trafics illicites d'hommes et de marchandises, entraînant une croissance démographique et une prospérité certaine. Paradoxalement, les effets de barrière se traduisent donc ici par des lieux animés par le transit avec une kyrielle de passeurs, contrebandiers et immigrants en attente. De nombreux exemples pouvaient être développés, tels la bande frontalière mexicaine jouxtant les États-Unis. À une échelle plus fine, les candidats pouvaient utiliser leurs connaissances historiques en abordant la question des octrois et des murailles circonscrivant la plupart des villes européennes jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. On pouvait aussi décrire ce qui se passe autour des parcs nationaux avec de fortes disparités aux limites de ces périmètres et la

création de lieux spécifiques, vivant du contraste et fondés couramment sur un hébergement touristique au plus près de ces zones.

Des obstacles naturels ou artificiels réduisent également les flux et ont des conséquences notables. Certains axes de circulation sont difficiles à traverser par la rareté des points de franchissement. Les cheminements des riverains peuvent être profondément modifiés par la construction d'un canal ou d'une autoroute, alors que les contraintes imposées au travail de l'agriculteur peuvent nécessiter un remembrement. Les voies de chemin de fer marquent toujours la structure urbaine et dans de nombreuses villes, les rares ponts ou passages souterrains les franchissant sont de véritables goulets d'étranglement pour les automobilistes. Certains de ces obstacles ont abouti à des scissions administratives, tel Alfortville, quartier isolé par les voies du PLM du reste de Maisons-Alfort. Quelquefois, en dépit d'un franchissement aisé, des infrastructures sont de véritables barrières mentales, car elles sont désagréables à traverser par la vacuité qu'elles forment (gare de triages, notamment). Elles circonscrivent alors des quartiers parfois très différenciés malgré leur proximité physique. En zone rurale, autoroutes, voies rapides ou lignes de chemin de fer à grande vitesse fragmentent le milieu et ont des effets négatifs sur la faune à domaine vital vaste et sur la flore. En affectant le déplacement des animaux et des graines, la reproduction devient plus hasardeuse et les possibilités d'extinction augmentent.

Les obstacles naturels à la circulation sont nombreux (fleuves, chaînes de montagnes, forêts jadis, etc.), mais il était important de bien montrer que leurs effets sont ambivalents et ont eu tendance à s'atténuer. C'est le cas des fleuves qui, à l'échelon inférieur et transversalement constituent de véritables barrières, provoquant de spectaculaires dissymétries urbaines (Bordeaux, Saint-Louis, etc.), alors qu'à l'échelon supérieur et axialement, ils ont été fréquemment de véritables couloirs de civilisation, en raison des possibilités de communication qu'ils offrent. Parfois, les effets de barrière se sont faits sentir axialement par la présence de sauts ou de cataractes qui réduisent les échanges entre amont et aval. Ils ont entraîné une activité de transbordement et donc des installations humaines, tout comme ils ont offert à des populations en fuite un refuge. Les déserts furent parcourus de pistes et des flux commerciaux importants les ont longtemps sillonnés. Mais, en tout état de cause, seules les marchandises les plus chères et les plus recherchées effectuaient ces longues traversées terrestres. L'effet de barrière se traduit donc ici par une diminution mais aussi une sélection des flux.

Les effets de barrière orographique sont importants sur le plan climatique. Dans les îles tropicales montagneuses, l'opposition entre la côte soumise aux alizés, dite " au vent ", et la côte abritée, dite " sous le vent ", est un principe d'organisation de l'espace fondamental par une spectaculaire dissymétrie pluviométrique, générant d'autres dissymétries, humaines et économiques, en agriculture ou dans le tourisme par exemple. Des chaînes de montagne importantes révèlent des oppositions de façade majeures. Quant aux mers et océans, leur étude demande une certaine finesse, car plus ambivalente encore que les montagnes et les fleuves, en considération de leurs effets contradictoires, barrière d'une part mais aussi excellente surface de diffusion, tel l'Atlantique entre Europe et Amérique du Nord. Les îles sont au cœur de cette question, mais il était nécessaire de prendre en compte leur situation, leur taille ou leur isolement différents. Pourtant, des phénomènes biologiques se répètent, avec des systèmes vivants se modifiant en situation de confinement. Par exemple, compte tenu de la barrière marine, l'effet de fondation est important avec un groupe fondateur ne détenant qu'une partie de l'information génétique totale de l'espèce mère. L'effet de barrière sélectionne les espèces : plus l'île sera isolée et moins la faune et la flore seront variées ; les plantes dont les graines ou les spores sont dispersées à grande distance par le vent seront

nombreuses. L'exiguïté de l'île limitera le développement des prédateurs et des grands herbivores. Par effet de fondation, nouveau régime de sélection et opportunités à saisir, les espèces colonisatrices se transformeront et deviendront endémiques, avec spécialement un changement de taille. En outre, une fois l'île colonisée, les espèces végétales auront tendance à s'y accrocher avec une diminution de leurs structures de dispersion, alors que la faiblesse des prédateurs entraînera une diminution des structures de fuite des espèces animales. Ces transformations fragilisent la faune et la flore insulaires et l'arrivée de nouvelles espèces risquent d'entraîner leur disparition.

Les effets de barrière sont aussi producteurs d'identités et de ségrégations. Inversement, celles-ci donnent naissance à des effets de barrière. De multiples discontinuités ethnolinguistiques sont corrélées à des barrières migratoires, y compris dans certains cas au sein d'Etats, tels que la Belgique ou la Tchécoslovaquie avant sa scission, donc sans qu'il y ait une matérialisation de la limite sur le terrain. Mais on peut ajouter le cas des villes d'Irlande du Nord et les murs de séparation des quartiers catholiques et protestants (les *Peace Lines*, objets de peintures symboliques des identités opposées). Les isolats, qui désignent une population endogame, généralement restreinte, dont la singularité résulte d'un isolement territorial ou culturel (processus de ségrégation religieuse ou ethnique, système de castes, professions, etc.), sont aussi à mettre en relation avec les effets de barrière.

Béatrice COLLIGNON, Jean-Christophe GAY, Philippe GERVAIS-LAMBONY, Jean-Pierre RENARD

## 2.2. Composition de géographie des territoires

Sujet : « **Les espaces frontaliers de la France (DOM-TOM exclus) sont-ils des périphéries ?** »

Fond de carte joint.

Le sujet se situait clairement à l'articulation de deux questions du programme : la France et les limites et discontinuités. Il contenait un paradoxe et une interrogation à double détente. Le paradoxe tient à la prise en compte d'espaces frontaliers à un moment de l'histoire de la France où l'intégration européenne jouant désormais un rôle croissant, la notion de frontière a perdu une partie de sa force, d'où la nécessité d'une réflexion critique sur la notion d'espace frontalier dans le contexte actuel. L'interrogation tournait autour de la validité du modèle centre-périphérie dans le cas français remis en perspective dans le contexte européen. Interrogation à double détente dans la mesure où le sujet nécessitait de dépasser l'apparente tautologie contenue dans son libellé, selon laquelle, par définition, la périphérie est périphérique, constat auquel on ne pouvait évidemment se limiter. C'est dans le cadre du deuxième sens de périphérie que la problématique du sujet pouvait être développée. L'organisation de la centralité française dévalorise doublement les espaces frontaliers : à la fois parce qu'ils sont loin du centre national et sont dominés par lui, mais aussi parce que certains peuvent subir également la domination de l'espace situé de l'autre côté de la frontière. Nombre de publications (C. Raffestin, Géographie des frontières) ont montré l'asymétrie des échanges entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, le pays de Gex et la région d'Annemasse sous la domination de Genève, le Roussillon dans l'orbite de Barcelone.... On pouvait aussi sortir de ce dilemme de l'espace dominé par Paris ou par de puissantes régions voisines en changeant de perspective : passer d'une logique d'un rapport territorial centre/périphérie à une logique des réseaux revient à considérer les espaces frontaliers comme les éléments d'un assemblage n'obéissant pas nécessairement à des relations de domination, autrement dit en changeant de métrique.

Le sujet invitait donc les candidats à conduire une analyse concernant un type d'espace dont la spécificité méritait d'être discutée, à l'échelle du territoire français, lui-même inscrit dans le territoire de l'Union européenne. Il impliquait la maîtrise de concepts fondamentaux de la géographie comme la mobilisation de connaissances sur le temps long de la construction du territoire de la France.

Or, cette démarche s'est révélée difficile pour de nombreux candidats qui n'ont pas pris soin de définir les termes du sujet : celui de frontière qui invitait à une réflexion sur les limites et discontinuités (limites continentales et limites maritimes) et celui de périphérie, qui a deux sens : d'une part, il renvoie à la partie externe d'un espace et d'autre part, à une portion d'espace sous la domination d'un centre. Il était utile de connaître les travaux d'Alain Reynaud (1981) ou, au minimum, le volume de la Géographie Universelle consacré à la France, qui a diffusé l'idée selon laquelle les marges de l'espace français se trouvaient en fait au centre. Peu de candidats se sont attelés à ces définitions, desquelles découlaient la construction du devoir

Toutefois, cela ne signifiait pas que le jury attendait, comme beaucoup de candidats l'ont fait, une réflexion théorique sur la question des frontières et plus largement des discontinuités, ou une rhétorique autour du concept centre/périphérie pour masquer leur ignorance sur le sujet et

« remplir » le devoir. Les espaces frontaliers maritimes étaient attendus. Néanmoins leur exclusion du devoir était acceptable lorsque les candidats ont justifié leur choix.

La réflexion sur l'extension des espaces frontaliers de la France (profondeur, étendue des espaces sur lesquels joue l'effet frontière) a rarement été faite. En réalité, l'espace frontalier est devenu synonyme de région en général sans justification, ce qui conduisait à étudier la région pour elle-même et ainsi à plaquer des connaissances en tous genres (le Plan Neige, l'agriculture de montagne, le tourisme sur le littoral méditerranéen, etc.) et souvent très superficielles.

Enfin, si la réponse à la question posée par le sujet se limitait au sens premier du mot périphérie, elle relevait du truisme ! Les espaces frontaliers sont par définition la partie externe du territoire français, la seule nuance qu'on pouvait apporter tient à l'intégration croissante des territoires à l'intérieur de l'Union européenne, ce qui relativise quelque peu l'approche purement géométrique de la périphérie.

### **Des plans passe partout**

Le jury n'attendait pas un plan particulier ; il n'a pourtant lu que des plans passe partout, stéréotypés. La réflexion a tenu compte pour une grande majorité des copies de plusieurs niveaux d'échelle, le local / ou le régional, le national, l'euro péen, mais le raisonnement se réduit souvent à l'opposition « périphérie à l'échelle française » et « centralité à l'échelle européenne » avec des nuances et à une typologie fondée sur le dynamisme régional en se détachant mal de représentations et de schémas construits par les campagnes publicitaires des régions et en formulant des propos sans nuances, voire erronés et ne tenant guère compte des évolutions en cours. Les exemples retenus sont ceux du Nord-Pas-de-Calais et de l'Alsace et le plus souvent l'Europe n'est évoquée que comme un cadre ; les candidats se contentant de nommer quelques euro régions et les « arcs maritimes » en leur donnant parfois une réalité qu'ils n'ont pas encore. La situation des espaces frontaliers est en fait envisagée dans un espace européen organisé autour de la dorsale.

Les croquis qui accompagnaient cette année les devoirs de manière systématique sont révélateurs d'une vision centrée sur la France : un faible nombre situe les régions frontalières de l'espace français et envisage les relations avec les métropoles voisines ou même prolongent les axes de communication. On se contente de localiser des villes, de tracer quelques axes, sans hiérarchiser.

### **Un renversement de situation ?**

Pour résoudre les enjeux du sujet proposé, il convenait de réfléchir à l'extension de l'espace frontalier et d'alimenter la thèse du renversement de situation, effectif ou potentiel.

La délimitation des espaces varie selon les acteurs et selon l'importance des « effets frontières ». L'une des définitions officielles, proposée dans les années 1960, s'en tient à une bande de 10 à 20 km où la frontière exerce son influence immédiate. Toutefois, cette définition étroite devait être confrontée aux réalités locales et aux délimitations européennes. L'Union européenne parle de région frontalière, correspondant au niveau NUTS2.

Espaces périphériques du territoire national, les espaces frontaliers connaissent un renversement de situation dans le cadre d'une défonctionnalisation des frontières (à l'exception bien entendu de la fonction légale d'identification de l'État) au sein de l'Europe, mais il convient bien évidemment de caractériser ce renversement en fonction des diverses frontières.

La construction de l'espace national s'est faite à partir d'un centre tout puissant, Paris, par ajouts successifs sur la longue durée (conquêtes, achats, mariages). Il en résulte des cultures



différentes de celles du centre (breton, basque, corse, flamand), mais aussi des liens avec les territoires voisins (le Val d'Aoste, le pays basque espagnol). Les marques paysagères encore présentes témoignent de leur rôle dans la défense du territoire à différents moments (forteresses Vauban, mur de l'Atlantique). Des réglementations spécifiques ont parfois entravé leur développement (absence d'autorisation pour l'implantation d'industries stratégiques dans le Nord-Est par exemple), les fonctions militaires se sont révélées stérilisantes avec le temps, certaines villes en portent toujours les traces dans leur espace urbain (casernes, place d'armes). La logique centralisatrice a donné la priorité aux liaisons avec Paris aux dépens d'autres logiques (logique rhénane par exemple).

L'ouverture des frontières, dans le cadre de la construction européenne et de la décentralisation, modifient les rapports entre le centre national et ses périphéries (temps court). De nouveaux centres apparaissent et l'organisation de l'espace français n'est plus systématiquement pensée à partir du centre parisien. En outre, davantage d'autonomie est accordée aux collectivités locales pour signer des accords de partenariats. Les régions frontalières de l'Union européenne ont pu ainsi s'organiser (Association des régions frontalières européennes) et obtenir une initiative communautaire richement dotée (Interreg) dont on attend des modifications de comportements, des représentations spatiales, de nouvelles habitudes de travail.

La position d'interface est valorisée : elle se traduit par un accroissement des flux de toute nature, flux qui profitent de l'amélioration des systèmes nationaux et régionaux de communications (tunnels alpins et pyrénéens, tunnel sous la Manche, TGV européen). L'espace frontalier se définit par rapport à une nouvelle centralité européenne.

### **Une typologie**

Comme les manifestations de ce renversement de la situation des espaces frontaliers sont inégales et compte tenu des différentes situations de centralité en Europe, on pouvait bâtir une typologie selon le degré de périphéricité des espaces frontaliers à la triple échelle de l'espace communautaire, de l'espace français et des espaces métropolitains transfrontaliers.

On aboutissait ainsi à une triple distinction :

- des espaces frontaliers surmontent leur périphéricité par la valorisation de leur situation centrale au sein de l'espace communautaire (l'Alsace, le Nord-Pas-de-Calais, les Savoies et, de manière plus générale, la Région Rhône-Alpes qui a une active politique à l'échelle européenne). Toutefois, certaines faiblesses sont perceptibles : asymétrie des flux, poids faible des métropoles régionales ;

-d'autres tentent de valoriser leur situation au sein de l'espace communautaire (Normandies, Franche-Comté) ;

-enfin, certains espaces frontaliers sont en situation de périphéricité renforcée, soit par leur position de finistère (Bretagne, une grande partie de la façade atlantique), soit parce qu'ils demeurent des voies de passage (une partie de la montagne pyrénéenne), ou en raison de leur éloignement du centre national et de leur caractère périphérique par rapport à la région frontalière voisine : le Roussillon est une marge éloignée dépendante d'un Paris lointain dans le cadre d'un espace centralisé, mais c'est aussi une périphérie proche de la région métropolitaine de Barcelone.

Au total, la moyenne de l'épreuve est de seulement 4,9; la meilleure copie a été notée 16.

La géographie de la France, présente pourtant dans tout le cursus universitaire, demeure mal connue.

Catherine BIAGGI, Annette CIATTONI, Rémy KNAFOU, Marie-Josée LOUVEAUX,  
Muriel ROSEMBERG

## 2.3. Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

### 2.3.1. Option : « Espaces, territoires, sociétés »

Sujet : « Les « vides » et les « groupements » de l'espace géographique. »

Question 1 (4 points)

Comment mesurer les groupements et les vides spatiaux ? Donnez des exemples de mesures en précisant l'intérêt et les limites de chacune d'elles.

Question 2 (5 points)

Représentez sous le mode graphique de votre choix la dynamique du peuplement de l'Île-de-France et faites en le commentaire.

Question 3 (5 points)

En vous aidant des documents proposés, indiquez quelles sont les relations existant entre les processus d'agrégation et les processus de ségrégation socio-spatiale.

Question 4 (6 points)

En vous appuyant sur les documents du dossier, bâtissez un raisonnement sur le sens des vides et des pleins de l'espace géographique.

#### LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS :

Document 1 : Carte : Le semis des villes européennes de plus de 10 000 habitants, in *Visages de la France*, Atlas de France, DATAR – RECLUS – La Documentation Française, 1993, p.10.

Document 2 : Texte : Organisation spatiale et développement régional, Jean-Claude Perrin, *Le développement régional*, Paris, PUF, 1974, pp.7-8.

Document 3 : 8 cartes : La dynamique du peuplement en Île-de-France, in R. Brunet dir., *Géographie universelle*, vol. 2 : *France, Europe du Sud*, Paris, Belin/Reclus, 1990, p. 123.

Document 4 : Texte : L'individu ou le sol ? Charles-Pierre Péguy, *L'horizontal et le vertical*, Montpellier, GIP RECLUS, 1996, p.98-99.

Document 5 : Texte : L'angle mort, Alain Reynaud, *Société, espace et justice*, Paris, PUF, 1981, pp.87-88.

Document 6 : 2 cartes : La population communale de la partie orientale du Languedoc-Roussillon, en 1881 et en 1982, in Robert Ferras, Jean-Paul Volle, *Languedoc-Roussillon, région de la France du sud et de l'Europe du Nord*, Montreuil, Bréal, 1989, p. 27.

Documents 7a et 7b : Carte et texte : *Le bush australien*, Luc Vacher, « Le bush, espace du mythe australien ou comment l'Australie rêve son territoire », *Mappemonde* 60 (2000.4), p.19.

Document 8 : Texte : Faire le plein à partir du vide. Équipe MIT, *Tourismes 1. Lieux communs*, Paris, Belin, 2002, coll. Mappemonde, pp. 232-235.

99 candidats ont choisi cette option. La note moyenne s'est située à 5,4, avec une échelle de notes allant de 1 à seulement 13/20 cette année. Les deux premières questions, plus techniques que les deux suivantes, ont manifestement dérouté les candidats. Les réponses ont mis en évidence de profondes lacunes, tant en analyse spatiale qu'en cartographie.

### Question 1

Les réponses à cette question ont été extrêmement décevantes, aucune copie n'a fourni une réponse convenable. Le jury a été consterné par le niveau de connaissance des candidats en analyse spatiale. S'il n'exige pas de formules de calcul, en revanche, le jury attend des candidats à l'agrégation de géographie, un minimum de culture sur les concepts, les problématiques et les méthodologies de cette branche de la géographie.

La question appelait une réflexion sur les moyens permettant de rendre compte de l'agencement d'objets géographiques dans un espace donné. Les notions de distance et d'espacement étaient au cœur de la question, mais rares ont été les copies qui ont évoqué l'une d'elles. Trois erreurs majeures rencontrées fréquemment sont à souligner. Mesurer n'est ni observer, ni représenter graphiquement, mais déterminer une quantité ou une grandeur par l'intermédiaire d'un calcul, dans le but d'obtenir un résultat précis. Or, dans la question posée, l'objectif assigné à la mesure n'est pas de dénombrer, mais de décrire la disposition des objets dans l'espace afin de détecter les groupements et les vides éventuels et de définir le type de structure spatiale qui en résulte. Les recensements de population, systématiquement cités comme exemple de mesure, n'informent pas sur les groupements et les vides spatiaux, seuls le permettent des traitements appropriés sur les résultats des recensements. De nombreux candidats ont commis un contresens en raisonnant sur les variables à partir desquelles détecter les groupements spatiaux et non sur la pertinence des mesures possibles.

La réponse attendue devait présenter les principaux moyens existant pour décrire les répartitions spatiales, aréales et ponctuelles, pour mesurer le degré de concentration ou de dispersion d'un phénomène dans l'espace ou encore définir une répartition spatiale comme étant régulière ou concentrée. Deux grandes familles de techniques devaient être citées.

- Les techniques qui utilisent un maillage de l'espace correspondant soit à un découpage administratif soit à une grille régulière. Ainsi, la courbe de Lorentz et l'indice de Gini qui lui est associé mesurent le degré de concentration d'un phénomène dans le maillage retenu. Les limites de ce type de mesure tiennent à la taille et à la forme de la grille spatiale de référence, ainsi qu'à la non prise en compte de la disposition des mailles les unes par rapport aux autres.
- Les techniques qui analysent les répartitions ponctuelles en mesurant l'espacement des points. L'analyse du plus proche voisinage, qui repose sur la mesure de la distance en ligne droite séparant un point du point voisin le plus proche et sur la comparaison entre ces distances réelles et celle que l'on trouverait si tous les points étaient distribués de façon aléatoire à l'intérieur de la même surface, détermine si la répartition observée est de type concentré, dispersé ou aléatoire. D'autres techniques utilisent une distance radiale. Les objets géographiques sont alors dénombrés dans une

zone de rayon  $r$  autour d'un point de référence et le comptage est réitéré pour des rayons croissants. Selon la finalité de l'étude, ces comptages sont effectués autour de chacun des points pris séparément ou bien autour d'un point privilégié. Les valeurs sont reportées sur un graphique avec en abscisse la distance  $r$  autour de chaque point et en  $y$  la quantité de points dénombrés. L'allure de ces courbes informe sur la structure spatiale du phénomène, en particulier sur la distance moyenne à laquelle apparaissent les groupements, leur récurrence et leur ampleur. Ce deuxième ensemble de techniques décrit avec précision les groupements et les vides spatiaux.

## Question 2

L'illustration graphique ou cartographique demandée a rebuté bon nombre de candidats qui n'ont pas répondu à la question ou n'ont proposé que des croquis inconsistants, ne respectant pas les règles de la sémiologie graphique.

Le mode de représentation devait combiner les évolutions positives et négatives, mettre en évidence la dynamique du peuplement selon la distance à Paris, traduire l'extension progressive de l'étalement et celle, concomitante, du dépeuplement central. Les cartes, les schémas auréolaires, les modèles graphiques, et les courbes avec en abscisse, la distance à Paris et en ordonnée, les gains ou les pertes de population, convenaient parfaitement, mais une seule illustration ne pouvait décrire de manière lisible la dynamique ondulatoire du peuplement, au cours de la période. Pour cette même raison, les tableaux de chiffres, les « camemberts » et les diagrammes en barre étaient à proscrire. Les choix se sont généralement portés sur les schémas auréolaires, combinant les évolutions des deux premières et des deux dernières périodes, avec un découpage de l'espace en trois zones ; la plupart se situant à mi-chemin entre un modèle graphique et un croquis de synthèse, n'étant pas assez épurés pour le premier et pas assez précis pour le second.

Le commentaire devait donner les raisons du dépeuplement central et de l'étalement urbain associé : logements disponibles, prix du foncier et de l'immobilier, desserte de la région en moyens de communication. Il devait également faire ressortir ce qui, dans cette dynamique, relève des tendances générales d'évolution des aires métropolitaines et ce qui est spécifique de l'Île-de-France, en particulier les villes nouvelles et les dissymétries régionales observées à certaines périodes.

Les rares copies ayant axé le commentaire sur le choix du mode graphique n'ont pas été sanctionnées.

La troisième question est celle qui a généré le plus de développement hors sujet.

Le libellé de la question imposait de focaliser l'attention sur les termes de processus et de relations. Il appelait également une définition préalable d'agrégation et de ségrégation. L'agrégation correspond à un processus de regroupement de personnes ou d'activités et de jonction ou coalescence de lieux ; la ségrégation socio-spatiale, à un processus de division d'une société en unités distinctes, qu'il ne faut pas confondre avec la différenciation ou la spécialisation. Beaucoup de copies se sont fourvoyées dans une description d'exemples d'agrégation et de ségrégation et ont omis de traiter des relations ; d'autres ont dévié vers l'analyse des vides et des pleins ; d'autres encore, ont confondu l'étude des relations avec l'étude des facteurs d'agrégation et de ségrégation.

Une erreur fréquemment commise a été de considérer comme type de relation, les phénomènes de dépeuplement de certaines régions au profit d'autres régions plus attractives. Les interrelations qu'il fallait énoncer sont celles qui se produisent au sein d'un même espace. L'attractivité d'un lieu entraîne un processus de croissance. Il en résulte, à terme, une compétition pour l'espace entre activités et catégories de population, génératrice de pression, de tensions. Une redistribution des activités se produit alors dans cet espace et ses abords,

pouvant aboutir à une ségrégation socio-spatiale. Par ailleurs, la ségrégation implique la combinaison de deux mouvements : d'une part, l'agrégation en un lieu de populations ou d'activités semblables ou complémentaires, et d'autre part le départ ou le rejet de ce lieu, d'autres populations et activités.

Il convenait d'évoquer les liens entre les phénomènes de croissance et d'agrégation, l'attractivité et la répulsivité relative des lieux, les niveaux d'agrégation en relation avec les hiérarchies spatiales, la recherche des externalités, les actions qui contribuent à générer des phénomènes de ségrégation socio-spatiale, les comportements des individus, les stratégies des entreprises dans leur choix de localisation, le rôle de l'État et des collectivités territoriales.

Les parties hors sujet, ainsi que l'absence de référence aux documents du dossier, ont été sanctionnées.

#### **Question 4**

Ce type de question exige une forte structuration du développement afin d'éviter la paraphrase et l'analyse superficielle des textes. S'il est nécessaire de mobiliser les documents fournis, pour asseoir l'argumentation, il convient également de choisir d'autres exemples représentatifs.

Trop de copies se sont cantonnées dans une description des amas et des vides, mâtinée de déterminisme. La question invitait aussi à raisonner sur les concepts de vide et de plein, concepts flous et relatifs, à réfléchir sur la perception des espacements, sur la valeur du vide et ses évolutions au cours du temps. Il était indispensable de mettre en relation ces deux types d'espace, de s'interroger sur leur coexistence, les vides sont-ils indispensables aux pleins ? Il fallait examiner les trajectoires de certains espaces, repérer les permanences, les inerties de structure telles que les concentrations autour des carrefours, les angles-morts à l'écart des couloirs de circulation, analyser les renversements de tendance : les espaces qui se sont désertifiés et leur inverse, les territoires du vide devenus attractifs, notamment dans le cadre de leur mise en tourisme.

Christine VOIRON-CANICCIO, Jean-François STASZAK

### 2.3.2. Option « Milieux et environnement »

Sujet : « Crues, inondations et risques ».

Question 1 (4 points)

Définissez les grands types de crue qui peuvent affecter les régions tempérées de l'Europe de l'Ouest.

Question 2 (4 points)

Traduire en organigramme l'événement des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1981 sur le torrent de la Ravoire (document 1d)

Question 3 (6 points)

Comment les interventions anthropiques sur un bassin versant modifient-elles les écoulements de crue ?

Question 4 (6 points)

Définissez la notion de risque naturel. (L'inondation ne doit être qu'un exemple parmi d'autres)

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS :

Document 1 : Les inondations à Nîmes, in *L'homme et l'environnement*, Y. Veyret et P. Pech, PUF, 1993.

Document 2a : « Les inondations dans le Gard », in *Le Monde*, 12 septembre 2002.

Document 2b : « La colère de l'Ouvèze et de l'Ardèche », in *Le Monde*, 24 septembre 1992.

Document 3 : La crue du torrent de la Ravoire des Arcs à Bourg-Saint-Maurice, in « Les instabilités d'un bassin-versant montagnard anthropisé. Le torrent de l'Eglise Les Arcs – Savoie », H. Vivian et J. C. Thouret, Documents du BRGM 233, Editions BRGM, 1994.

Document 4 : « Les inondations de la Somme », in *Le Monde*, 30 avril 2001.

Document 5a : Hydrogramme de la crue d'octobre 1943 à Giroux-Dore, in H. Cubizolle, « la Dore et sa vallée », Publ. Univ. Saint-Etienne, 1997.

Document 5b : Exemples de composition des écoulements de quelques cours d'eau français, in J.-P. Bravard et F. Petit, *Les cours d'eau*, A. Colin, 1997.

Document 6a : Modification des débits de pointe selon le pourcentage d'urbanisation du bassin-versant et l'importance des crues, in J.-P. Bravard et F. Petit, *Les cours d'eau*, A. Colin, 1997

Document 6b : Différents hydrogrammes de crues selon le taux de boisement, in C. Cosandey et M. Robinson, *Hydrologie continentale*, A. Colin, 2000.

Document 6c : Pointe de crue en aval d'une zone endiguée, avant et après endiguement, in C. Cosandey et M. Robinson, *Hydrologie continentale*, A. Colin, 2000.

Document 7a : État actuel des grands lacs-réservoirs de Seine, in C. Cosandey et M. Robinson, *Hydrologie continentale*, A. Colin, 2000.

Document 7b : Modélisation de la réduction possible des débits par l'intervention des grands barrages, in C. Cosandey et M. Robinson, *Hydrologie continentale*, A. Colin, 2000.

Des candidats bien plus nombreux que l'année précédente (129) ont choisi l'option « Milieux et environnement ». Il faut dire que le sujet « crues, inondations et risques » ne présentait pas de grandes difficultés pour un candidat possédant les bases de la géographie du fonctionnement des milieux « naturels » et qu'en plus l'actualité des dernières années conduisait à ne pas ignorer le thème proposé. En fait, cette médiatisation du risque a parfois agi comme un piège pour certains candidats qui, mal préparés, n'ont pu produire qu'un verbiage qu'il fallait absolument éviter.

La moyenne des copies est de 6,7/20. 28 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. Les copies indigentes, qui traduisent un simple acte de présence pour le candidat, sont en tout petit nombre. Les autres candidats ont tous « défendu leur chance » en s'appuyant sur les documents, avec plus ou moins de bonheur.

Dans ce type d'épreuve, le candidat doit montrer qu'il connaît d'une façon scientifique la question, qu'il a réfléchi au sujet et qu'il est capable de transmettre ce qu'il a appris.

### **Rappel de quelques conseils de base**

Des connaissances solides sur la question constituent le premier point indispensable. Mais l'accumulation de faits sans relations entre eux, parfois en dehors du sujet, même en grand nombre, est à éviter. Savoir s'en tenir à la question posée et y répondre directement est une des premières qualités exigées.

Le sujet n'est pas une suite de questions de cours. Un commentaire se construit à partir des documents proposés qui doivent être présentés, critiqués, en particulier en ce qui concerne les sources. Les développements et les démonstrations doivent être étayés par les documents. Pour cela, il ne suffit pas de faire un renvoi, en mettant entre parenthèse « document n° 2 ou 4b ». Il faut faire un véritable commentaire. Très souvent, le même document peut être utilisé pour plusieurs réponses. L'étalement de connaissances sans relation aucune avec les documents a été sanctionné. À l'inverse, une fois le document utilisé et analysé, l'élargissement de la question d'une façon judicieuse par des connaissances appropriées et dominées a été valorisé.

Le commentaire doit être rédigé. Puisqu'il s'agit d'un commentaire de documents et que les questions sont notées séparément, le jury ne demande pas qu'il y ait une introduction et une conclusion pour encadrer l'ensemble des questions, mais il a apprécié que certains candidats, parfois les meilleurs, aient utilisé cette façon de faire, dès lors qu'elle ne se substitue pas aux réponses aux questions. Cela permet un certain recul et met en évidence des qualités de synthèse. Chaque partie doit être soigneusement rédigée. La rédaction doit être conduite comme une démonstration. Le jury ne peut pas se contenter de quelques notes mises bout à bout.

Sur le plan de la forme, les correcteurs ont attaché la plus grande importance à la qualité graphique des croquis informatifs et/ou explicatifs réalisés par les candidats qui ne doivent pas se contenter de quelques coups de crayons. Tout dessin doit valoriser le discours, contenir un message, le plus souvent traduire une synthèse.



Il peut sembler surprenant de parler de fautes d'orthographe et de syntaxe dans une copie d'agrégation. Pourtant, il n'y a pratiquement pas de copie qui en soit exempte. Le jury ne sanctionne pas ce qui peut être considéré comme une faute occasionnelle relevant du domaine de l'inattention, du stress ou du lapsus, mais il lui est difficile de tolérer des fautes dans les mots du titre du sujet (« inondation » par exemple) ou des répétitions d'erreurs qui témoignent de l'ignorance. Des copies qui auraient pu être bonnes quant au fond ont été sanctionnées dès lors que les fautes deviennent plus nombreuses que les lignes ! Il convient de ne pas d'oublier qu'il s'agit d'un concours de recrutement d'enseignants.

La **question 1** relevait de la « question de cours » généralement traitée en Deug, souvent reprise en licence aussi bien en géomorphologie qu'en environnement au sens large.

La crue doit être définie comme une montée rapide et temporaire du niveau des eaux dans un cours d'eau, avec des débits exceptionnels par rapport au maximum moyen annuel. Trois grands types de crues peuvent être retenus.

1 – Les crues des plaines océaniques : la montée des eaux est lente (quelques centimètres ou dizaines de centimètres par heure) et elle s'étale sur plusieurs jours ; le débordement lié à la crue se fait d'une façon généralisée dans de larges plaines d'inondation à très faibles dénivellations ; la vitesse des flots est lente et l'écoulement à dominante laminaire ; l'annonce de la crue et son suivi sont faciles ; les effets morphologiques sont faibles (dépôts de matériaux fins transportés sous la forme de matériaux en suspension) ; les dégâts aux biens sont importants, mais les victimes humaines rares.

Ces crues sont liées à des précipitations de longue durée et favorisées par ce qui renforce l'écoulement au détriment de l'infiltration, par exemple l'état des réserves du sol, la faiblesse de l'évaporation en saison froide, le gel du sol et, de plus en plus, l'imperméabilisation des surfaces.

Dans le cas de la Somme, il faut ajouter à ces causes le débordement des nappes phréatiques. Enfin, sur le littoral, des crues exceptionnelles sont liées à la conjonction des hautes eaux des fleuves avec une forte marée et des vents d'ouest violents (estuaires de la Gironde, de la Somme, rias bretonnes, etc.).

2 – Les crues torrentielles de montagne et/ou de régions méditerranéennes : la montée des eaux a lieu en quelques heures, le débordement du torrent est très rapide ; l'étalement des eaux se propage dans des rivières à bassins versants plus grands, jusqu'en plaine. Les possibilités d'annonce et de suivi de la crue sont difficiles voire impossibles.

*Les effets morphologiques dans les lits et sur les berges sont souvent très marqués ; la charge est énorme, avec parfois dans les secteurs les plus amont et les plus pentus de véritables laves de ruissellement dont la compétence est énorme. Les dommages aux biens sont considérables, les victimes humaines souvent nombreuses.*

Les crues de l'Ouvèze et de l'Arc pouvaient servir d'exemples.

3 – Le ruissellement pluvial urbain : la crue affecte de petits bassins versants, à sec la plus grande partie de l'année, à l'amont d'une zone urbanisée. Le plus souvent, les axes de drainage ont été canalisés ou recouverts. L'arrivée soudaine des eaux provoque des dégâts considérables. L'annonce est très difficile. L'exemple de Nîmes permettait de développer cet aspect.

Pour cette question, s'il était inutile de décrire en détail les climats tempérés, une connaissance des différents types d'épisodes pluvieux et de leurs mécanismes, tant en milieu océanique que méditerranéen, pouvait être utile. L'erreur la plus fréquente a consisté à parler des régimes au lieu des crues.

Pour la **question 2**, tous les éléments se trouvaient dans le document consacré à la Ravoire. Les candidats devaient montrer des qualités pédagogiques dans la construction de

l'organigramme. Le but est de transformer un texte en un document rapidement lisible faisant clairement ressortir les causalités de l'événement. L'organigramme doit contenir un fil de lecture conduisant à son objet qui est ici l'événement, clairement mis en valeur.

*Les causes naturelles et humaines sont les deux entrées qui conduisent à l'événement ; elles ne s'opposent pas, elles se conjuguent; à l'intérieur de ces deux entrées, il fallait établir un classement et le représenter graphiquement. Si le déroulement de l'épisode est en partie linéaire, il fallait aussi faire apparaître les effets cumulatifs, parfois en boucle.*

La **question 3** portait sur un bassin versant ; il ne s'agissait donc pas d'étudier seulement ce qui se passe sur les rives du cours d'eau. Après la définition sommaire de ce qu'est un bassin versant, il convenait de rappeler les principes de base du ruissellement et de l'écoulement depuis les versants jusqu'au lit des cours d'eau. Ce n'est qu'ensuite que l'on pouvait montrer comment les modifications anthropiques du bassin versant pouvaient intervenir sur les écoulements de crue.

Les interventions anthropiques portent sur plusieurs aspects, plus particulièrement sur les modifications de l'état de surface des sols (capacité d'infiltration du sol), et de la nature de la couverture végétale. Le drainage des zones humides, l'anthropisation des chenaux fluviaux (enrochement, endiguement, barrage), l'évolution des types de culture et des parcelles, l'imperméabilisation des zones urbaines étaient aussi au cœur du sujet.

Une réflexion devait conduire à s'interroger sur les situations variables dans le temps et dans l'espace selon les différents secteurs du bassin versant.

Le jury a veillé à l'équilibre global de la réponse.

La **question 4** permettait d'ouvrir la réflexion et aux candidats de montrer des connaissances factuelles et théoriques dépassant ce qui était proposé dans le dossier.

Une référence à l'ouvrage de A. Dauphiné «Risques et catastrophes », dont la première partie contient l'essentiel de la réponse, était la bienvenue. Rappeler que « le risque est le produit d'un aléa et d'une vulnérabilité » permettait de bien problématiser la discussion.

Il fallait mettre en évidence la spécificité du risque dit « naturel » par rapport aux autres risques. Sans entrer dans trop de détails techniques, un rappel des grands aléas était indispensable en prenant soin d'établir des classements selon différents critères : importance spatiale, temporelle, temps de retour, etc.

*L'aspect économique et social ne devait pas être négligé. Il pouvait être abordé en terme de dommages aux biens et aux hommes, en terme de réactions des sociétés forcément diverses à l'échelle du globe (façon de faire face aux événements, organisation de la prévention et des secours) et en terme de représentation.*

Le résultat du concours 2003 conduit à rappeler que le thème «milieux et environnement » doit être abordé selon deux volets. Il nécessite d'abord une bonne connaissance des réalités physico-chimiques et biologiques du géosystème Terre dans lesquelles l'homme devient de plus en plus un acteur. Les connaissances de base en géomorphologie, climatologie et biogéographie sont indispensables pour éviter erreurs, confusions, parfois contresens : la gravité est toujours le moteur de l'érosion, la constante solaire régule les climats et la photosynthèse permet la production primaire de matière organique. Mais l'ouverture vers une réflexion sociétale est un deuxième volet tout aussi indispensable : place du déterminisme, relations des hommes avec le fonctionnement des systèmes naturels qui les entourent, ... à toutes les échelles spatiales et temporelles des milieux et des sociétés. C'est bien l'ensemble des deux volets qui fait que le géographe est géographe et pas seulement naturaliste ou sociologue.

Laurent SIMON, Bernard VALADAS

### 2.3.3. Option « aménagement »

Sujet : « **L'aménagement du territoire : du monopole de l'État à de nouvelles articulations d'échelles.** »

Question 1 (6 points)

Synthétisez, en vous appuyant en particulier sur les extraits de textes (1a à 1e), les mutations majeures de l'aménagement du territoire depuis sa création et les problèmes d'articulation d'échelles qu'elles soulèvent, du niveau local-régional à l'Europe (maximum 3 pages).

Question 2 (7 points)

En quoi l'exemple de la politique régionale européenne (ses zonages, les modalités de sa mise en œuvre) illustre-t-il ces nouvelles articulations d'échelles ? Quels arbitrages interrégionaux et internationaux découlent de la prise en compte de l'échelle européenne ? Vous appuierez votre démonstration sur des documents graphiques élaborés par vos soins.

Question 3 (3 points)

En quoi ces nouvelles articulations d'échelle mettent-elles le « contrat » entre différents partenaires au cœur des politiques d'aménagement du territoire?

Question 4 (4 points)

D'une façon plus générale, quel rôle conserve finalement l'État dans l'aménagement du territoire ? Il est recommandé pour nourrir votre réflexion d'utiliser d'autres politiques que celles évoquées dans le dossier et d'avoir une perspective comparative.

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS :

Documents 1a à 1e : L'aménagement du territoire vu par...

Document 1a Texte : Jean-Louis Guigou, Dominique Parthenay, « De la France éclatée à la France maillée : la nécessaire modernisation de nos cadres territoriaux d'action publique », dans *Aménagement du territoire*, Conseil d'analyse économique, Paris, Documentation française, 2001.

Document 1b :Texte : Eugène Claudius-Petit, in *Pour un plan national d'aménagement du territoire*, ministère de la construction, 1950, cité par : Alvergne C., Taulelle F., *Du local à l'Europe, les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2002, p 23 et p 42.

Document 1c : Texte : Claude Lacour, *L'Espace géographique*, 1989, n°4, Débat : l'aménagement du territoire, nouvelle donne ? p 278.

Document 1d Texte : Yves Guermond, *Territoire et aménagement*, volume 14 de l'Atlas de France, Th. Saint-Julien dir., Paris, Documentation française, 2001.

Document 1e : Texte : Félix Damette, à propos des débats sur le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), Le SDEC, un travail à poursuivre, *Territoires 2020*, Datar, n°1, juin 2000, p 69.

Documents 2a à 2c : La politique régionale européenne

Document 2a : Carte : Fonds structurels 2000-2006 : zones éligibles aux Objectifs 1 et 2. Commission européenne, 2001.

Document 2b : Carte : Concours du fonds régional (1975-1978). Union européenne, *La Communauté européenne et ses régions*, Bruxelles, 1979.

Document 2c : Texte : Aides régionales européennes : le zonage 2000-2006, Union européenne, 2001.

Documents 3a à 3c : Les disparités régionales et nationales : le PIB par habitant

Document 3a Carte : Écart relatif entre le PIB/habitant des régions et la moyenne de l'Union européenne (en %), in Guermond Y. (dir.) Atlas de France, vol. 14, *Territoire et aménagement*, Paris, Documentation française-RECLUS, 2001, p. 133.

Document 3b Carte : Écart relatif entre le PIB/ hab. des régions et la moyenne de leur pays d'appartenance (en %), in Guermond Y. (dir.) Atlas de France, vol. 14, *Territoire et aménagement*, Paris, Documentation française-RECLUS, 2001, p. 134.

Document 3c : Tableau : Comparaison des élargissements (données 1995). Source : Commission européenne, 1997.

Document 3d : Tableau : Quelques données sur les régions des pays d'Europe centrale candidats à l'élargissement. Source : Commission européenne, 2001.

Documents 4a à 4c : La France : des « pôles de conversion » à un partenariat dans le cadre de l'Objectif 2

Document 4a Texte : Le Bassin de Decazeville. Source : CIADT du 18 mai 2000.

Document 4b : Carte : Les pôles de conversion : 1984, in Guermond Y. (dir.) Atlas de France, vol. 14, *Territoire et aménagement*, Paris, La Documentation française-RECLUS, 2001.

Document 4c : Texte : Creusot-Montceau, in Alvergne C., Taulelle F., *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2002.

Documents 5a à 5c : Fonds européens et contrats de plan en France

Document 5a Graphique : L'apport des crédits européens en France (1989-2006), in Alvergne C., Taulelle F., *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, Paris, PUF, 2002.

Document 5b Carte : Fonds européens et contrats de plans État-région 1994-1999, in Guermond Y. (dir.) Atlas de France, vol. 14, *Territoire et aménagement*, Paris, La Documentation française-RECLUS, 2001.

Document 5c Carte : Répartition régionale des Fonds européens, 1994-1999, in Guermond Y. (dir.) Atlas de France, vol. 14, *Territoire et aménagement*, Paris, La Documentation française-RECLUS, 2001.

Documents 6a à 6d : L'Espagne et les pays « de la cohésion » : le désenclavement de l'Andalousie dans le cadre de l'Objectif 1. Source : Humbert A., *L'Andalousie, une synthèse*

des espaces méditerranéens, dans Moriniaux V. (dir.), *La Méditerranée*, Éditions du temps, Paris, 2001

Document 6a Texte : Une région de plus en plus intégrée et désenclavée, André Humbert.

Document 6b Graphique : Le rattrapage des pays de la cohésion.

Document 6c : Carte : Le désenclavement andalou.

Document 6d : Carte : L'Andalousie : paysages et organisation spatiale.

Document 7 Texte : Audition de M. Anastassios Bougas, chef d'unité adjoint à la direction de la coordination et de l'évaluation (DG XVI) à la Commission européenne, in Delevoye J-P., Mercier M. (rapporteurs), *Pour une république territoriale*, collection Les rapports du Sénat, session de 1999-2000 : rapport d'information de la commission chargée de dresser un bilan de la décentralisation, n° 447, 1999-2000.

Le sujet proposé abordait la question des échelles de l'aménagement du territoire, vue dans une perspective européenne. Cette problématique est étroitement liée à celle des acteurs de l'aménagement : en particulier, le sujet était ciblé sur l'évolution du rôle de l'Etat, qui passe d'une situation de quasi-monopole à celle de « partenaire » parmi d'autres : collectivités locales et régionales, Union européenne. Il s'agit donc d'une question transversale à plusieurs thématiques, qui est aujourd'hui largement abordée dans les cursus de géographie, dans les cours et les manuels traitant de l'aménagement du territoire dès le niveau licence, voire avant. Par ailleurs, le dossier comportait, outre l'exemple français, une référence explicite à l'Europe du Sud (document 6, sur l'Andalousie) ; il invitait donc les candidats à mettre en perspective le cas de la France et à mobiliser leur savoir relatif à la question sur la Méditerranée.

74 candidats ont choisi ce sujet. La moyenne de l'épreuve est à 6,6. Dans l'ensemble, ce sujet a bien sûr été traité de façon très inégale, avec encore trop de copies de contenu insuffisant et manquant de rigueur dans l'analyse (quatre copies sur dix en dessous de 5, une sur cinq entre 6-7). Le jury a apprécié cependant la présence d'un nombre significatif de copies correctes (13 copies supérieures à la moyenne) et de quelques bonnes et très bonnes copies (deux « 13 » et deux « 16 »), qui abordent le sujet de façon stimulante et argumentée. C'est aussi le cas, il est important de le signaler, de plusieurs copies qui débutaient bien, mais n'ont obtenu que des notes moyennes ou un peu inférieures à la moyenne (souvent 8-9 : 23% des copies) du fait qu'elles ne traitaient pas de façon équilibrée l'ensemble des questions posées. Il faut aussi relever les copies qui, quoique présentant des défauts, ont gagné des points par la qualité du document graphique inséré dans la question 2 : quelques schémas intéressants ont été présentés, par exemple sur l'intégration nation/Europe/globalisation, ou sur les effets de péréquation exercés respectivement par l'UE et l'État français, ou sur des exemples régionaux. Mais une seule copie a présenté un croquis analytique soigné et détaillé - en l'occurrence sur la façon dont la politique régionale européenne affecte le territoire de la Corse et de la Sardaigne. Rappelons donc que l'expression graphique est une dimension à part entière de l'épreuve, dont l'absence a été sanctionnée ; à l'inverse, le jury a systématiquement valorisé les candidats qui lui ont accordé de l'importance et qui ont produit des croquis ou des graphiques pertinents.

Par rapport à l'année dernière, le jury a relevé une progression d'ensemble, de nombreuses copies témoignent d'une culture réelle en matière d'aménagement du territoire, perceptible notamment dans le fait que la question 1 a souvent été traitée de manière correcte : en somme, sans être aucunement réservée aux spécialistes, l'épreuve semble trouver peu à peu son public, ce qui suggère aussi qu'elle est sans doute mieux prise en compte dans les préparations. Le déséquilibre du traitement des diverses questions reste le défaut majeur de nombreuses copies. Il semble être lié à la fois à une mauvaise maîtrise du temps imparti – ce sont souvent les questions 3 et 4 qui ont fait les frais de ce déséquilibre- et/ou à une mauvaise évaluation des barèmes qui étaient pourtant explicites : se concentrer sur les seules questions 1 (6 points) et 2 (7 points) au prétexte que les questions 3 et 4 « pèsent » moins lourd conduit le candidat à être évalué pour l'essentiel sur la base de 13 points, ce qui est regrettable. Les candidats ont en revanche souvent évité des écueils signalés par le rapport de l'année dernière, comme transformer l'une ou l'autre des questions en conclusion ou en introduction ou encore « glisser » de l'épreuve proposée à une semi-dissertation. Les candidats ont cependant trop peu tenu compte de ce rapport lorsqu'il leur demandait d'argumenter avec des exemples précis et si possible détaillés, des ordres de grandeur, etc. Les copies satisfaisantes sur ce plan restent trop peu fréquentes : par exemple, rares sont les candidats qui commentent de façon rigoureuse les ordres de grandeurs financiers de la politique régionale européenne, pourtant fournis par le dossier, et encore plus rares sont ceux qui les situent par rapport aux moyens des États. Contrairement aux attentes du jury, les candidats ont sous-utilisé l'exemple de l'Andalousie et plus généralement l'apport de connaissances venant de la question sur la Méditerranée (par exemple la référence aux Mezzogiorni (document 6.4) n'a presque jamais été explicitée). Or cela aurait permis de mieux analyser le rapport aménagement/territoire, dans des contextes régionaux et nationaux très divers en Europe, et d'aborder de façon concrète les orientations de la politique européenne : approche ciblée sur le productif dans l'Objectif 2, approche globale avec une large part faite aux problèmes de désenclavement dans l'Objectif 1. S'agissant d'une épreuve de hors programme, l'essentiel de la documentation est fourni par le dossier, mais insistons à nouveau sur ce point : il est nécessaire de mettre ce dossier documentaire en perspective, de prendre du recul par rapport aux textes et exemples proposés, éventuellement de fournir d'autres exemples pour « faire parler » les cas exposés dans le dossier, et en tout état de cause ne pas s'enfermer dans une paraphrase de celui-ci - défaut fréquent dans le traitement de la question 3 sur le « contrat », pour laquelle de nombreux candidats se sont contentés de reprendre les cas du Creusot et de Decazeville. Les candidats qui ont pris le temps de définir précisément les termes évoqués dans le dossier y ont toujours gagné en qualité d'argumentation (question 1 en particulier), qu'il s'agisse d'explicitier des références comme « l'État jacobin », l'« État providence », etc. (documents 1), ou encore des termes techniques comme les zonages (PAT, aire d'intervention de la Cassa) ou les CPER (contrats de plan État-Régions). À ce propos, si le jury n'exige pas de compétences pointues en aménagement du territoire, il s'étonne que si peu de candidats définissent ces outils (pourtant quelques lignes suffisaient). Il est a fortiori regrettable que de très nombreux candidats confondent les CPER avec les documents de programmation européens (CCA-DOCUP), ce qui les conduit automatiquement à surestimer le rôle de l'UE ; très peu de candidats mentionnent d'ailleurs le fait que l'UE a peu de compétences directe en matière d'aménagement du territoire.

On peut aussi s'étonner du fait que de nombreux candidats semblent découvrir la réforme des fonds structurels de 1989, qui était au centre de la question 2 : peu de copies mentionnent l'Acte unique de 1986 et une négociation récente comme Agenda 2000 n'est jamais mentionnée. Ceci a conduit certains candidats à traiter l'articulation Europe-État-Région de façon biaisée par rapport au sujet proposé. Par exemple, compte tenu du dossier documentaire proposé, il n'était pas admissible, dans la question 2, de ne traiter que du thème des « euro-

régions » (l'Alsace-Bade Württemberg, le pôle européen de Longwy, etc. reviennent souvent) et/ou du programme INTERREG, car pour intéressants qu'il soient dans l'absolu, ils ne sont qu'une dimension mineure du sujet qui était proposé aux candidats. De même, si les candidats ont été attentifs dans l'ensemble aux enjeux de l'élargissement pour la politique régionale européenne, les copies qui ont su comparer les principes de l'action européenne avant / après la réforme de 1989 (document 2) restent peu nombreuses -elles ont été bien sûr valorisées par le jury. En revanche, même lorsqu'ils ne disposaient pas de connaissances préalables sur le sujet, les candidats ont souvent développé des analyses pertinentes sur les échelles mobilisées par les zonages de la politique européenne (question 2) : échelle régionale associée à l'indicateur du PIB par habitant pour l'Objectif 1, avec parfois un couplage nation-région dans les pays les plus pauvres comme le Portugal ou la Grèce, maillage plus fin avec un jeu d'indicateurs plus complexe, déterminé fondamentalement à l'échelle nationale, pour l'Objectif 2.

Les arbitrages qui en découlent entre « régions pauvres des pays riches » et « régions pauvres des pays pauvres » (document 3a/3b) ont été abordés de façon souvent plus limitée : à cet égard, si l'esprit de la réforme de 1989 est celui d'un transfert de ressources vers les régions « en retard de développement » (PIB par habitant inférieur à l'indice 75, si l'indice 100 est la moyenne européenne), il s'accommode de quelques compromis avec les priorités nationales de tel ou tel Etat ou Région riche : le cas du Nord-Pas-de-Calais, où l'« éligibilité » à l'aide européenne passe par un maillage plus fin que la région, en témoigne. Certains candidats ont su mettre ces zonages de la politique régionale en rapport avec le maillage institutionnel, et en particulier le rôle nouveau que prend l'acteur Région.

En ce qui concerne les rapports entre les acteurs, plusieurs copies ont su nuancer les rapports Europe-État-Région et poser le problème des rapports acteurs-territoires (documents 1,4). Ainsi, pour la question 1 portant sur les mutations majeures de l'aménagement du territoire, les meilleures copies ont dégagé les points en débat : la pertinence ou non de l'échelle régionale, la légitimité ou non de l'échelle européenne ; ce sont-là autant de thèmes sur lesquelles les auteurs cités dans le dossier divergeaient. D'une façon générale, à travers ce double délestage de l'État d'une part vers le niveau local-régional, d'autre part vers l'Europe, on assiste comme le note un candidat, à « un glissement vers deux directions que l'on essaye de rendre complémentaires » mais qui ne s'emboîtent pas de façon simple ! De même, dans la question 3, il était utile, en s'appuyant sur les exemples fournis et sur l'évaluation de la politique régionale européenne (document 7) de présenter en quoi les cas proposés (projets locaux, contrats de plan, documents opérationnels de la politique régionale européenne) illustrent un partenariat qui est « une réponse à la complexification des échelles » comme le signale une bonne copie, un mode d'intervention « producteur de nouvelles citoyennetés via le projet » comme le signale une autre, mais qui se module de façon très variable d'un pays à un autre.

Pour la dernière question, il était explicitement demandé aux candidats « d'utiliser d'autres politiques que celles évoquées dans le dossier et d'avoir une perspective comparative » afin d'aborder la place de l'État dans l'aménagement du territoire aujourd'hui. Quelques candidats ont su développer cette approche, soit en comparant de façon systématique quelques cas représentatifs de la diversité européenne (par exemple Grèce, Allemagne, France) soit en intégrant des cas non-européens. On pouvait également, comme l'ont fait avec succès quelques candidats, choisir de s'appuyer sur un seul pays : par exemple, une copie témoignant de compétences précises sur le Royaume-Uni, mises au service du sujet, y a gagné des points. Il était également utile de s'appuyer sur des politiques précises : plusieurs candidats ont, par exemple, évoqué les problèmes de gestion de l'eau entre les Communautés autonomes en Espagne ou/et la construction des grands barrages en Anatolie. Mais trop souvent cette question a été abordée de façon générale, limitée au seul cas français, avec au mieux une



vision critique, au pire une liste plus ou moins hiérarchisée de compétences demeurant à l'État.

Dominique RIVIÈRE, Michel LUSSAULT

## 2.4 . Composition d'histoire

Sujet : « L'antisémitisme du début du XIX<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre mondiale en Allemagne, en France, en Italie, et au Royaume-Uni. »

### Remarques générales

Le sujet proposé ne présentait pas de difficultés majeures et il est d'une actualité indéniable. Le jury a souvent été atterré – le mot n'est pas trop fort – par certaines assertions trouvées dans des copies. L'objectif n'est pas de constituer un bêtisier, mais plutôt de tirer une sonnette d'alarme en des temps où l'enseignement de l'histoire du fait religieux est à l'ordre du jour. Comment un agrégatif, destiné à enseigner l'histoire et la géographie, peut-il écrire que la religion juive est la troisième des religions chrétiennes ou, d'une manière qui se veut plus prétentieuse, que "la religion juive est l'une des trois religions christianisantes" ? Comment peut-on écrire que Dreyfus a été condamné pour antisémitisme ou que la première vague d'antisémitisme s'est manifestée dans les Cévennes par la persécution des protestants... Ou encore que le jeûne du ramadan caractérise la religion juive... ? Outre ces graves confusions notionnelles, certaines présentations, très maladroites, ont semblé excuser, voire valider, en même temps qu'elles les relayaient les stéréotypes les plus primaires de l'antisémitisme : "au XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité des commerces des villes allemandes, italiennes, française [est] occupée par des populations de cette religion... il est vrai que leur sentiment communautaire avec leurs coreligionnaires n'apporte pas que la tolérance chez les non-juifs" ; "grâce à leur entraide, ... cette élite a acquis une richesse financière qui la classe comme des nouveaux riches qui possèdent les avantages de loisirs et de temps libre variés."

La moyenne est de 4,3/20, la médiane est à 3 et seules 35 copies sur 300 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10. Plus du quart des copies ne dépassent pas 1. Deux copies étaient totalement blanches et ont été notées 0, les copies cumulant une grande ignorance et d'énormes bévues comme celles qui ont été évoquées précédemment ont été notées 0,5, celles qui ne cumulaient pas bévues et ignorance ont obtenu 1. En revanche, 12 copies ont été notées entre 14 et 16.

Les candidats qui avaient bien travaillé la question au programme, même s'ils n'avaient pas particulièrement travaillé l'antisémitisme, pouvaient construire un devoir assez général qui, s'il ne leur permettait pas d'obtenir une note brillante, pouvait éviter les catastrophes. Nombreux sont d'ailleurs les candidats qui ont « tourné » autour du sujet et qui ont essayé de masquer leur absence de connaissances par des développements sur les religions dans les pays européens au XIX<sup>e</sup> siècle. Ceux qui l'ont fait de la manière la plus habile, qui ne savaient pas beaucoup de choses sur l'antisémitisme mais dont la culture générale n'était pas totalement absente, ont pu obtenir entre 6 et 8, soit une note très supérieure à la note modale.

Le jury ne s'est pas focalisé sur le plan et a plutôt valorisé les connaissances. En particulier, l'évocation de connaissances ne relevant pas directement du programme mais facilitant la compréhension du contexte historique dans lequel s'est développé l'antisémitisme a été valorisée : l'émancipation née de la Révolution française, les pogroms de l'empire tsariste et leurs liens avec l'émigration des Juifs de Russie vers l'Europe occidentale. En revanche, ne s'appuyer, au plan des connaissances, que sur l'Affaire Dreyfus n'était vraiment pas suffisant. Encore faut-il ajouter que l'évocation de l'Affaire Dreyfus est souvent absente et qu'elle a donné lieu, très souvent, à d'énormes bévues. Il était également nécessaire de relier l'étude de

l'antisémitisme à l'évolution du contexte général des sociétés européennes (nationalisme, sécularisation, etc.).

Le plan "thématico-chronologique", tel que proposé par Catherine Maurer, s'avère très pertinent pour traiter la question mais d'autres approches, plus analytiques, étaient tout à fait acceptables... Dans tous les cas, les candidats devaient intégrer un certain nombre de réflexions sur les origines, les formes et les effets de l'antisémitisme dans les États d'Europe au programme entre 1800 et 1914.

### **Quelques précisions non exhaustives**

*Sur les origines :*

a) montrer l'ancienneté du préjugé alimenté par l'ignorance et les suspicions sur les pratiques religieuses mosaïques ;

b) au XIX<sup>ème</sup>, la traditionnelle haine anti-juive se nourrit des évolutions du siècle :

- idéologiques et culturelles : affaiblissement des idées de l'*Aufklärung* au profit de celles du *romantisme politique*. Nombre d'érudits passent au courant anti-émancipateur ;
- économiques et sociales liées au contexte des industrialisations : quelques réussites individuelles emblématiques peuvent conforter l'idée et renforcer la haine : famille Rothschild, "juifs de cour", Goldsmith, famille Canetti en Angleterre, Israël Jacobson en Bavière, etc. En tout cas, « *de nouveaux clichés s'ajoutèrent aux anciens* » (Berding) ;
- autres : rôle des migrations et évolutions démographiques : en Allemagne, par exemple, la population de religion juive passe de 275000 en 1815 à 586000 en 1914. À Berlin, la population juive est surreprésentée) ; en Angleterre, l'arrivée de population fuyant les pogroms d'Europe centrale favorise la concentration d'une population juive misérable dans l'East End londonien...

c) et se cristallise autour des décisions politico-juridiques : vers l'égalité des droits et l'émancipation :

- rapide en France : loi de 1791, mesures de 1807 (grand sanhédrin du 9/02/ au 9/03/1807), malgré le « décret infâme » du 17/03/1808, aboli en 1818 ;
- rapide dans l'Italie napoléonienne (après Campoformio, 1797) ; régression ensuite, selon les régions (cf. États du pape sous Léon XII) ; égalité pleine en 1859 ;
- progressive en Allemagne : 1<sup>er</sup> édit d'émancipation le 11/03/1812 (une réserve : le § 9) ; Loi sur les Droits Fondamentaux du peuple allemand, le 27/12/48, abolie le 23/08/51, mais élimination progressive des dernières restrictions juridiques entre 1859 et 1869 ; la loi d'émancipation de la confédération de l'Allemagne du Nord, du 3/07/1869, est reprise comme loi du Reich en avril 1871 ;
- en Angleterre : statut du XVIII<sup>e</sup> similaire à celui des catholiques et non-conformistes ; exclus comme eux des fonctions politiques et honorifiques. 1829, date où les catholiques obtiennent l'éligibilité à la Chambre des Communes, marque le début du combat pour les droits politiques de la minorité juive (analogie, selon Poliakov, avec la France où « Juifs émancipés dans le sillage des protestants »). Malgré des résistances fortes (cf. tumulte de 1854 à la Chambre des Communes), l'égalité acquise en 1858 n'est plus jamais remise en question.

*Sur les formes :*

a) des permanences formelles :

- méfiance et suspicion : “image” et stéréotypes sur les Juifs relayés dans la littérature et les représentations plastiques (caricature, etc.). Quelques exemples : Balzac (Gobseck, Nucingen...), Wilhelm Raabe, Wagner, Dickens (Fagin), W. Scott et ses personnages de femmes juives (Ivanhoé), Eugène Sue (le juif errant), Proudhon...
- des discriminations sensibles : réserves juridiques, mesures économiques, etc. (décret infâme, “nation séparée” de Frédéric-Guillaume IV...). Se traduisent par des interdictions (accès à certaines fonctions, etc.)...
- la violence : 1<sup>ère</sup> moitié du siècle (émeutes Hep-Hep - *Hierosolomita est perdita* - en 1819, Neuenhoven et environs entre juillet 34 et avril 35, 1848 dans plus de 18 villes dont Rome et dans les campagnes...) et années 80 (Berlin, incendies de synagogues en province, etc.) ;

b) des évolutions :

- vers une justification pseudo-scientifique (en liaison avec certains aspects du mouvement scientifique) : 1853-55, Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines* ; 1855, Renan, *Histoire générale et systèmes comparés des langues sémitiques* ; 1881, Eugen Dürhing, *La question juive comme question raciale et ses conséquences néfastes pour l'existence et la civilisation des peuples* ; 1898, Houston Stewart Chamberlain, *Les fondements du XIX<sup>ème</sup> siècle...* Cf. aussi l'utilisation de l'histoire...
- vers une instrumentalisation politique : cf. les “chrétiens-sociaux”, notamment le parti fondé par Stoecker en Allemagne ; la droite française après l'*Affaire Dreyfus* ;

c) des crises singulières peuvent être analysées comme temps forts de l'expression de l'antisémitisme pour l'ampleur qu'elles en révèlent, comme pour leurs effets internes ou internationaux, à plus ou moins long terme ;

- l'affaire Mortara (1858), exemplaire de l'antijudaïsme catholique au plus haut niveau et dont le retentissement est vif dans les États qui nous intéressent et dans le débat entre les religions, autant qu'entre cléricaux et anticléricaux en France ;
- l'*Affaire Dreyfus*, bien sûr, à analyser en ce sens, aussi bien dans ses effets franco-français qu'internationaux (cf. rôle au sein des milieux intellectuels : ex. de Théodor Herzl) ;
- les années 80 à Berlin : la querelle antisémite initiée par Treitschke et à laquelle se mêlent de nombreux intellectuels (dont Theodor Mommsen qui y voit, entre autres, la naissance d'un antisémitisme “respectable”).

*Sur les conséquences :*

- a) vers un nouvel antisémitisme : émergence d'un antisémitisme qui se veut scientifique, qui infiltre la bourgeoisie et qui gagne ainsi une certaine “respectabilité”. Intégré aux débats intellectuels et politiques... et organisé (ligues, etc.) ;
- b) l'organisation des mouvements philosémites comme élément de réponse ;
- c) le sionisme, comme solution avec Theodor Herzl.

En introduction de la composition, il fallait s'interroger sur l'émergence du mot même d'antisémitisme : il apparaît pour la première fois en 1879 en Allemagne sous la plume d'un journaliste berlinois, Wilhelm Marr, qui publie les *Libres Cahiers antisémites* ; puis le terme devient vite banal, dans les années 1880, au moment même où le phénomène atteint, pour la période étudiée, un point paroxystique.

En conclusion, on pouvait retenir que le passage de l'antijudaïsme traditionnel à un antisémitisme plus moderne et son instrumentalisation politique pèsent en des temps où le suffrage universel masculin confère aux opinions publiques un poids décisif.

Au total, ce qui a profondément frappé le jury, ce n'est pas tant une certaine méconnaissance des règles de la composition d'histoire (rigueur, réflexion, argumentation et démonstration, clarté de l'expression) que le fait que, sur un sujet dont la dimension dépasse, et de beaucoup, l'enjeu d'un concours, les ignorances et contresens soient tels. À tel point que l'on est en droit de s'interroger sur la prise en compte de la dimension citoyenne de l'histoire et de son enseignement.

Chantal FEVRIER, Michel NASSIET, Jean-Luc PINOL, Didier POTON

### 3. Résultats et commentaires des épreuves orales

#### 3.1. Commentaire de documents géographiques

Cette année, la moyenne a été de 7,1 (moyenne des admis : 10,2), les notes s'étageant de 1 à 17/20, ce qui signifie qu'à nouveau, le jury a entendu le meilleur et le moins bon. Les conseils qui suivent devraient aider les candidats à éviter les erreurs les plus préjudiciables.

#### **Le document n'est pas le phénomène qu'il documente**

Le plus souvent, le dossier à commenter contient plusieurs documents différents. Il est nécessaire de les présenter, moins pour indiquer sur quel thème ils portent que pour préciser leur statut. Ce n'est pas un exercice gratuit : la nature d'un document, son support, son auteur, son destinataire, le contexte de sa production, etc. sont souvent les éléments qui déterminent l'explication qu'on peut en faire. Ainsi, une brochure publicitaire, un article de presse, un extrait de guide de voyage, une publication scientifique, une carte géologique, une carte touristique, un discours politique, une étiquette de chocolat, un timbre (pour citer quelques types de documents proposés) ne peuvent être commentés de la même façon. Une image satellitale n'est ni une photographie, ni une carte topographique : ces documents n'apportent pas les mêmes informations. Les photographies ont été des documents systématiquement mal commentés : les candidats analysent ce qui est représenté (un paysage par exemple) et oublient la façon dont il est représenté (cadrage, angle de vue, etc.).

Il faut le répéter : le document n'est pas la chose documentée. Le document n'est pas la réalité, n'est pas même un reflet fidèle de celle-ci. Il exprime un point de vue et c'est d'abord celui-ci qui doit être analysé. Il ne viendrait pas à l'idée d'un historien de prendre des archives au pied de la lettre, comme la transparente transcription des événements sur lesquels il veut en savoir plus. Le géographe doit faire preuve du même recul par rapport à ses sources. L'épreuve demande donc de confronter les documents et de faire preuve d'un minimum d'esprit critique.

L'indispensable présentation du statut discursif des documents peut prendre du temps, parfois trop quand les documents sont nombreux et de nature très différente. Projeter lors de l'introduction un tableau classant les documents non selon leur thème mais selon le type de document ou les différentes sources dont ils relèvent peut s'avérer habile.

Cette présentation ne doit pas ensuite être oubliée. Par exemple, le commentaire d'une photographie publicitaire ne saurait consister dans l'analyse naïve du paysage qu'elle présente. Il faut partir de la question : qui essaye de vendre quoi à qui, et, dans cette optique, pourquoi cette image a été retenue. En revanche, dans le cadre de l'exercice proposé, une carte topographique – bien qu'on puisse bien sûr en interroger les conventions – se prête moins à ce genre d'analyse, mais il faut garder en tête qu'une carte ne montre pas tout et reflète des choix : elle n'est pas équivalente à l'espace qu'elle représente.

Une fois réalisée la « mise en scène » des objets, il faut rappeler qu'un commentaire de carte topographique, d'une image satellitale ou d'une photographie aérienne ne s'improvise pas au dernier moment et ne consiste pas à montrer quelques détails dans une suite un peu décousue. Les objets représentés sur ces divers documents s'inscrivent dans des jeux d'échelles qui leur donnent du sens : en montagne, une limite naturelle de forêt s'inscrit dans un massif, se positionne par rapport à une ligne de crête et se cale au pied d'une corniche ou d'un éboulis rocheux.

Savoir relativiser les phénomènes entre eux est aussi une des qualités que l'on demande à un futur pédagogue.

Les cartes géologiques, climatiques et de la végétation ne sont pas à étudier pour elles-mêmes ; elles font partie du dossier et, à ce titre, ce sont des outils dont il faut extraire des éléments explicatifs utiles au commentaire. Là-aussi, une pratique de ces documents et un minimum de connaissances sont indispensables pour éviter de grossières erreurs.

### **Le commentaire n'est pas une leçon**

Trop souvent, le candidat se lance dans une analyse du thème du dossier documentaire et non dans celle des documents eux-mêmes. L'exercice demandé n'est pas celui d'une leçon à illustrer par des documents. Le candidat qui, sans doute soucieux de ne pas perdre un temps précieux, confie au jury : « je ne vais pas commenter les documents », ne fait pas le bon choix.

Il s'agit bien de partir des documents eux-mêmes, et de construire à partir de leur analyse un raisonnement à propos du thème ou de la question qui constitue le sujet (le titre) donné au dossier. La référence aux documents doit être constante et précise. Il faut donc les montrer. Si une grande carte peut être affichée et tel détail pointé du doigt, les textes, les photographies gagnent à être reproduits sur transparent pour être commentés.

Souvent, les documents sont trop nombreux et trop riches pour être tous travaillés dans le détail. Il convient de les hiérarchiser en privilégiant lors de l'analyse l'éclairage de certains éléments plutôt que de réduire l'exposé à une approche superficielle et non distanciée des sources. S'il est judicieux de citer un passage, cela ne doit pas être pour répéter l'information qu'il contient (paraphrase), mais bien pour inviter à réfléchir sur la façon dont elle est présentée. Les documents doivent être confrontés, mis en parallèle ou en contradiction.

Le dossier porte sur une question au programme, même si ce n'est pas précisé dans son intitulé. C'est dans cette optique qu'il faut l'étudier. Encore faut-il que la partie du programme en rapport avec le sujet soit identifiée sans attendre que le jury s'en inquiète lors de l'entretien.

Le commentaire, s'il doit utiliser et valoriser les connaissances acquises par le candidat, ne doit pas être l'occasion de les asséner sans souci des documents eux-mêmes. Des informations extérieures au document sont bien sûr nécessaires, mais leur mobilisation ne prend sens que dans la mesure où elles permettent de mieux comprendre les documents.

### **Il ne faut commenter que les documents proposés**

Le candidat a la possibilité de demander des cartes supplémentaires dans la mesure où elles figurent des espaces représentés dans les documents du dossier. Ces cartes ne peuvent intervenir qu'à la marge, pour mieux présenter un contexte ou une situation (par changement d'échelle), pour expliquer un point précis. Elles ne doivent pas être l'objet d'un commentaire. Les dossiers sont souvent volumineux (souvent entre 7 et 10 documents) : le candidat qui y ajoute une ou plusieurs cartes prend le risque de délaissier les documents qui lui sont proposés par le jury.

### **Une prestation orale qui s'appuie sur de l'écrit**

Si la plupart des candidats ont bien compris qu'il est nécessaire, pour des raisons pédagogiques évidentes, de présenter le plan de leur exposé sur un tableau ou un transparent, beaucoup ne semblent en revanche pas informés que le jury attend d'eux des réalisations graphiques. Il est rare que le sujet ne permette pas, ou plutôt ne nécessite pas la construction d'une carte, d'un croquis, d'une courbe, d'un diagramme, d'un schéma, d'un modèle, etc. Outre que sa réalisation atteste des qualités du candidat, elle permet de rendre l'exposé plus clair et souvent plus concis. Encore faut-il que la production graphique respecte un minimum

de règles, apporte un plus au document, traduise une vraie réflexion et soit correctement utilisée dans la présentation orale.

L'effort n'est pas vain : la capacité à (bien) illustrer le propos est un élément d'évaluation important.

La qualité de l'exposé tient à son contenu, mais aussi à la prestation elle-même, aux qualités de communication. Il faut regarder le jury, tenter de se dégager de ses notes et montrer conviction et dynamisme. Le propos mièvre et le ton monocorde sont rapidement ennuyeux : le risque est grand de transmettre l'ennui au jury.

### **La reprise et les connaissances attendues**

L'exposé du candidat est limité à 30 minutes. On ne saurait trop insister sur la nécessité de gérer ce temps. Ce n'est pas que le jury tienne compte de critères formels : c'est plutôt qu'un exposé qui est coupé passe nécessairement sous silence des points que le candidat (et sans doute le jury) juge importants.

La reprise dure au maximum 25 minutes. Ce n'est pas à la marge qu'elle intervient dans la notation. Le jury bien sûr se rend compte qu'il est difficile de mobiliser de l'énergie, de l'attention, et de la présence d'esprit après 6 heures de préparation et 30 minutes d'exposé. Il sait que le candidat peut ne pas parvenir à fournir une réponse à une question simple non parce qu'il l'ignore, mais par fatigue ou par stress. Aussi tente-t-il alors de reformuler sa demande ou de donner des indices, sur lesquels le candidat doit tenter de s'appuyer. Il faut écouter attentivement les questions posées et, le temps étant limité, y répondre brièvement et avec précision. Il ne faut pas hésiter à dire qu'on ne comprend pas une question, ou qu'on ne connaît pas une réponse.

Bien que l'épreuve porte sur le programme, les questions peuvent s'en éloigner pour évaluer la culture géographique du candidat. On n'attend pas de celui-ci des connaissances encyclopédiques, ni en géographie, ni dans les autres disciplines. Toutefois, le jury rappelle qu'avant toute déconstruction, un certain nombre de connaissances positives sont nécessaires. C'est très bien de savoir que les tropiques sont une invention grecque, mais il n'est pas inutile de savoir par ailleurs ce qu'*est* un tropique. Il semble aussi légitime qu'un candidat à l'agrégation de géographie ait une idée de la circonférence terrestre. Dans la mesure où la Méditerranée était au programme, il semble que l'on soit en droit d'attendre des candidats qu'ils connaissent les protagonistes de la guerre du Kippour et puissent citer le nom d'un artiste ayant représenté Venise.

Catherine BIAGGI, Jean-Christophe GAY, Rémy KNAFOU, Jean-François STASZAK,  
Bernard VALADAS

### **Liste des sujets**

#### **« Tahiti en représentations »**

Liste des documents fournis

- 1) *Journal de Bougainville*, extrait, 1771.
- 2) Papier peint « les sauvages de la mer Pacifique », 1804-1805.
- 3) *Le Mariage de Loti*, 1880, extrait.
- 4) Trois vignettes de chocolat, début XXe siècle.
- 5) *Tanguy et Laverdure, Destination Pacifique*, 1968/69, p. 58.
- 6) *Guide Lonely Planet Tahiti*, 2002, p. 52-55, 164-165.
- 7) *Guide Gallimard Tahiti*, 2002, table des matières.



- 8) *Tahiti et ses îles*, guide du voyageur, Maison de Tahiti et des îles, 2003 (couverture).
- 9) Publicité hôtels Beachcomber (2003).
- 10) Publicité Radisson Cruise (2000).
- 11) Editorial de Gaston Flosse, *Reva Tahiti*, 2003, p. 16.
- 12) *Le Monde Diplomatique*, 09/1995 : « De nouveaux atouts pour le mouvement indépendantiste ».
- 13) Carte de Tahiti, IGN, 1/100 000.

### « La Turquie fait-elle partie de l'Europe ? Continuités et discontinuités. »

Liste des documents fournis

- 1) *Libération*, 09/11/2002 : « Giscard met les pieds dans le plat turc ».
- 2) *Les Échos*, 27/11/2002 : « L'adhésion de la Turquie : deux avantages ».
- 3) *Le Point*, 15/11/2002 : « Le lion, la chèvre et le dragon ».
- 4) *Le Monde*, 22/11/2002 : « Le commissaire Patten et la Turquie : 'M. Giscard d'Estaing a tort' ».
- 5) *Le Monde*, 26/11/2002 : « Turquie : dire oui est vital ».
- 6) *Le Figaro*, 06/12/2002 : « Bourlanges : 'la question turque, clé du débat constitutionnel' ».
- 7) *Le Monde*, 06/12/2002 : « Clarifier l'identité européenne ».
- 8) *Le Monde*, 06/12/2002 : « Querelles Byzantines ».
- 9) *Libération*, 11/12/2002 : « Ne refroidissez pas notre espérance ».
- 10) *Libération*, 11/12/2002 : « Courrier : reconnaître le génocide ».
- 11) *Le Figaro*, 12/12/2002 : « L'union européenne repart à la conquête de l'univers ».
- 12) *Le Figaro*, 12/12/2002 : publicité « Turquie. Laissons parler les actes ».
- 13) *Le Figaro*, 13/12/2002 : « Les Turcs dénoncent la 'mauvaise foi' des Quinze ».
- 14) *Le Monde*, 14/12/2002 : « L'Europe Unie ».
- 15) *Libération*, 14-15/12/2002 : publicité pour le Croissant rouge.
- 16) *Le Monde*, 15-16/12/2002 : extraits du dossier « Nos voisins turcs ».
- 17) 01/2003 : publicité « L'Europe s'élargit », Gare d'Antibes (06).

### « Le piémont pyrénéen (au centre de la chaîne). »

Liste des documents fournis

- 1) Cartes topographiques au 1/100 000 n°64 Toulouse-Albi et 71 Saint-Gaudens – Andorre.
- 2) Carte topographique au 1/50 000 : Foix.
- 3) Carte géologique au 1/50 000 : Foix.
- 4) Aéroposter : « L'Ariège et les montagnes du Plantaurel » (Images SPOT).

### « Découper l'espace français. »

Liste des documents fournis

- 1) Carte physique de la France par Philippe Buache (1744) (M. Pelletier et H. Ozanne, *Portraits de la France*, Paris, BNF/Hachette, 1995, p. 162).
- 2) 2 cartes des projets de départements (1789) (*Espace français. Vision et aménagement, XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Archives nationales, cat. 88 et 89).
- 3) Les 86 départements en 1913 (*Atlas géographie. Cours supérieur*, Paris/Lyon, Librairie catholique/Vitte, 1914, p. 111).
- 4) La trame communale (R. Brunet [dir.], *Géographie Universelle*, vol. 2, Paris, Hachette/Reclus, 1990, p. 63).

- 5) Introduction de L. Laurent, *La Fin des départements. Le recours aux pays*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- 6) Cartes de 34 découpages de la France (J.M. Benoit, Ph. Benoit et D. Pucci, *La France redécoupée*, Paris, Belin, 1998).
- 7) : « Heur et malheur de la réforme territoriale », interview de Pierre Joxe (J.M. Benoit, Ph. Benoit et D. Pucci, *La France redécoupée*, Paris, Belin, 1998, pp. 73-77).
- 8) Cartes des types de toits et des fonds de cuisine en France (P. Claval, *La Géographie culturelle*, Paris, Nathan, 1995, pp. 198 et 225).
- 9) Variation de l'autocorrélation spatiale entre les départements français, texte et graphique (D. Pumain, Th. Saint-Julien, *L'Analyse spatiale. 1 – Les Localisations dans l'espace*, Paris, Colin, 1997, pp. 135-137).
- 10) Les limites régionales en question (R. Brunet et D. Pierre-Élieu [dir.], *Géographie 1<sup>ère</sup> L-ES-S*, Paris, Bréal, 2003, pp. 332-333).

### « La production d'espace dans le parc naturel des volcans d'Auvergne. »

#### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte topographique 1/100 000 n°49 : Aurillac-Clermont-Ferrand.
- 2) Carte topographique 1/50 000 : Clermont-Ferrand.
- 3) Carte topographique 1/25 000 : Massif du Sancy.
- 4) Carte géologique : 1/25 000 : Volcanologie de la chaîne des Puys
- 5) Deux documents photographiques.
- 6) Un extrait des Cafés géographiques : « le pays de Vulcania ».
- 7) Une page du programme Leader « Gentiane ».
- 8) Un extrait de la Charte pour la protection de l'environnement et la qualité architecturale et paysagère du pays de Val/Bord/Artense.
- 9) Un texte de A. Vialatte : « Les champignons du détroit de Behring » Presses Pocket, 1990, extrait d'une chronique publiée dans « La Montagne », 24 Août 1965.

### « La frontière États-Unis – Mexique. »

#### *Liste des documents fournis*

- 1) 4 cartes issues de Beaujeu-Garnier J. et Gamblin A. (dir.), *Le Continent Nord-américain à l'heure de l'ALENA*, Paris, Sedes, 1994.
- 2) Texte et croquis de Tijuana issu de Monnet G., *Le Mexique*, Paris, Nathan, 1994.
- 3) Le Colorado (Brunet R. [dir.], *Géographie Universelle*, vol. États-Unis, Canada, 1991 & 1992).
- 4) Image satellitale, Mexicali-Calexico, NASA.
- 5) Plan et illustration de l'interview de Roberto Martinez (*In Motion Magazine*, 14/07/1997)
- 6) « Le Mexique subit à son tour des délocalisations », *Washington Post*, août 2002.
- 7) « Des phares dans le désert pour sauver les clandestins », *El Mundo*, juin 2002.
- 8) « La frontière du dollar », *Alternatives économiques*, sept. 2001.

### « Les glaciers dans la haute montagne alpine. »

#### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte topographique au 1/100 000 : Grenoble – Mont Blanc.
- 2) Carte topographique au 1/50 000 : Arolla (Suisse).
- 3) Carte topographique au 1/25 000 Tignes – Val d'Isère – Haute Maurienne.
- 4) Trois figures extraites de De Martonne « Traité de Géographie physique ».

- 5) Une série de documents sur les variations des longueurs des glaciers.
- 6) Quatre photographies de paysages glaciaires (Extrait de « Glaciers » de M. Hambrey, *Cambridge University Press*, 1992).
- 7) Deux documents sur le franchissement des glaciers lors des premières ascensions du Mont Blanc (in R. Vivian « Les glaciers des Alpes occidentales »).

**« Naples, la ville et les risques majeurs. »**

*Liste des documents fournis*

- 1) Carte topographique Isola d'Ischia-Napoli. 1/100.000, 1968.
- 2) Carte topographique. Napoli. 1/50.000, 1993.
- 3) Carte topographique. Sorrente. 1/50.000, 1993.
- 4) Photographie de la baie de Naples, 1996.
- 5) Lettre VI, 16 de Pline le jeune à Tacite. Lettres à Tacite, 79.
- 6) Eruption du Vésuve en 1737 et vue de Portici par Volaire.
- 7) Carte des zones de risques volcaniques lié au Vésuve. Sources. Ville de Naples et observatoire du Vésuve.

**« Existe-t-il des limites naturelles en montagne ? »**

*Liste des documents fournis*

- 1) Cartes topographiques 1/50 000 : La Tour d'Auvergne, Vif et Mischabel (Suisse)
- 2) Carte topographique 1/25 000 : Les Trois Vallées – Dent Parrachée.
- 3) Carte de la végétation 1/200 000 : Gap.
- 4) Carte climatique 1/250 000 : Gap.

**« Les discontinuités spatiales de l'agglomération parisienne. »**

*Liste des documents fournis*

- 1) Plan en perspective de la ville de Paris telle qu'elle étoit fous le règne de Charles IX [XVIe siècle], 1756.
- 2) Paris à vol d'oiseau, 1955 (2 feuilles)
- 3) Aéroposter de Paris
- 4) Image Spot 1 (1/82 000)
- 5) Carte IGN 1/25 000.
- 6) Sommaire de D. Chadych et D. Leborgne, *Atlas de Paris*, Paris, Parigramme, 1999.

**« Lyon, carrefour et métropole. »**

*Liste des documents fournis*

- 1) Carte TOP 100 LYON GRENOBLE. IGN.
- 2) Les grands corridors de transports. Source SNCF et enquête SETRA 1996.
- 3) L'évolution des trafics sur les principaux axes routiers depuis 15 ans. Source DRE du Rhône.
- 4) Les points de congestion sur le réseau routier et autoroutier aux heures de pointe (matin et soir). Source DDE du Rhône.
- 5) Les Territoires à enjeu d'étalement urbain et ressources environnementales. Source DTA, étude préalable.

6) Débat public. Le GIL MEDEF. Source : "le cahier des acteurs", contribution au débat public sur les contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. 15 oct 2001-31 janvier 2002.

7) Débat public. Le collectif rhodanien. Source : "le cahier des acteurs", contribution au débat public sur les contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. 15 oct 2001-31 janvier 2002.

8) Le plan d'aménagement du sud de la Presqu'île. Source : Document Lyon confluence.

#### **« Les Cévennes : l'identité territoriale d'un espace de moyenne montagne. »**

##### *Liste des documents fournis*

1) Carte topographique au 1/100 000 n° 59 : Privas – Alès.

2) Carte topographique au 1/50 000 : Génolhac.

3) Cartes au 1/25 000 : Mont Lozère – Florac et Corniche des Cévennes.

4) Carte de la végétation au 1/200 000 : Avignon.

5) Carte géologique au 1/50 000 : Génolhac.

6) Texte « La Montagne » de J. Ferrat.

7) Un document sur le Parc National des Cévennes : les unités d'aménagement du Mont Lozère.

8) Un extrait du site Internet « Les musées du Parc National des Cévennes ».

#### **« Les entrées de villes : le cas de Grenoble. »**

##### *Liste des documents fournis*

1) Carte TOP 25 : GRENOBLE, 1998.

2) Carte 1/25 000 : GRENOBLE, 1981.

3) Extrait du site Web de l'association « Paysages de France ».

4) Le rapport Dupont «Les entrées de villes ou redonner le goût de l'urbanisme ».1994. Extraits.

5) Photographie : l'entrée Nord-Est de Grenoble. 1999.

6) La demande sociale de paysage. Y. Lüginbühl, Conseil national du Paysage. Mai 2001.

#### **« La région de la Jungfrau. »**

##### *Liste des documents fournis*

1) carte topographique au 1/25 000 (*Jungfrau Region*).

2) Brochure publicitaire, office du tourisme de Grindelwald.

3) Texte : *A glimpse at the history in nine periods of time*, Gemeindeverwaltung Grindelwald.

4) Éléments de chronologie.

5) Texte : Une expérience originale de recherche, in M. Bruston et al., L'Institut de Saint-Gervais : une expérience de recherche-action dans la montagne touristique.

6) Texte : Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, nouveau site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### **« Le Périgord touristique. »**

##### *Liste des documents fournis*

1) Carte topographique 1/100 000.

2) Cartes topographiques : Le Bugue et Sarlat 1/50 000.

- 3) Cartes topographiques Top 25 Les Eyzies – Vallées de la Dordogne et de la Vézère et Sarlat – Souillac – Vallée de la Dordogne.
- 4) Photographie aérienne : Le Bugue.
- 5) Un extrait de « La Dordogne, aspects socio-économiques », Dossier INSEE n°19, Juillet 1996.

#### « Suez et Gibraltar. »

##### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte, image Spot et tableau (in V. Herbert, « Le détroit de Gibraltar : environnement océanique et liaisons fixes Europe-Afrique », *Hommes et Terres du Nord*, 2002, 2).
- 2) Extrait de A. Remiro Brotons, « Ceuta, Melilla, représentations espagnoles et marocaines », *Hérodote*, 1999, 94.
- 3) « Le détroit de Gibraltar sous l'œil des caméras », *El País*, 10/2002.
- 4) Image satellitale, NASA, partie nord du canal de Suez, 19 mai 2000.
- 5) Courbes de trafic (in A. Siegfried, *Suez Panama et les routes maritimes mondiales*, Paris, Colin, 1945).
- 6) Extrait d'un discours de G. Abdel Nasser, 29 juillet 1956 (in M. Ferro, *Suez*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1982, pp. 120-121).
- 7) « Comment remettre à flot le canal de Suez ? », *Al Ahram Weekly*, 8/2001.
- 8) Images Liebig du canal de Suez, 1953.
- 9) Croquis de Port Saïd (in F. Bruyas, « Port Saïd [Égypte], lieu d'articulation du local au mondial. Zone et ville franche : questions d'échelle », *Annales de géographie*, mars-avril 2000, 612).
- 10) Carte des principaux ports méditerranéens de conteneurs en 1997 (in R. Bergeron, « Croissance des flux de conteneurs et avènement d'un mégaport : Gioia Tauro en Clabre », *L'Information géographique*, 1999, 3).

#### « La ville, la carte et l'armée : Brest et Toulon. »

##### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte Top 25 de Brest.
- 2) Carte Top 25 de Camaret, presqu'île de Crozon.
- 3) Carte Top 25 de Toulon.
- 4) Carte au 1/100 000 Toulon-Nice.
- 5) Carte au 1/100 000 Brest-Quimper.
- 6) Extrait de l'édition l'IGN de 1982 de la carte au 1/25 000 de Toulon.
- 7) Extrait de l'édition de 2001 de la carte Michelin au 1/200 000 de Brest.
- 8) Extrait de l'édition de 1993 de la carte Michelin au 1/200 000 de Toulon.
- 9) « L'immobilier à Toulon », revue *Capital*, 2001, n° 120.

#### « L'évolution de l'aménagement de la montagne : le cas des Arcs (Savoie). »

##### *Liste des documents fournis*

- 1) Texte : Préface de Roger Godino\*.
- 2) Photographie : le site des Arcs en 1966\*.
- 3) Photographie d'Arc 1600, en hiver\*.
- 4) Photographie d'Arc 1600, en été\*.
- 5) Photographie d'Arc 1800, en hiver\*.
- 6) Photographie d'Arc 2000, en hiver\*.
- 7) Photographie d'intérieurs de la résidence Les Mirantins (Arc 1800)\*.

- 8) Publicité (Arcs 1950), 2003 (3 feuilles). Source : Intrawest.
  - 9) Texte : Intrawest construit son premier village européen aux Arcs. Les Échos.
  - 10) Carte topographique au 1/25 000 Les Arcs La Plagne (top 25).
  - 11) Texte : « Le versant d'Hauteville-Gondon aux 30 villages ». Source : Le Lambi, Journal des villages du versant d'Hauteville-Gondon, n°1, été 2002.
  - 12) Lettre confidentielle adressée par l'Ingénieur général Maurice Michaud, directeur du SEATM, au Préfet de la Savoie, le 24 mars 1964.
- \* Source : « Les Arcs », L'Edelweiss, imprimé à Bourg-St-Maurice, 1998. Ouvrage édité à l'initiative de Roger Godino, fondateur des Arcs, à l'occasion du trentième anniversaire de la station.

### « Les frontières de la Guyane. »

#### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte de l'IGN au 1/500 000 de la Guyane.
- 2) Carte de l'IGN au 1/100 000 de Grand-Santi.
- 3) Carte de l'IGN au 1/100 000 de Paul Isnard.
- 4) Carte de l'IGN au 1/100 000 de Maripasoula.
- 5) Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane, 2002, « Les communes du Maroni : une agriculture fondée sur la tradition et le dynamisme démographique », 2 p.
- 6) « Le Maroni : recoupement des frontières et cloisonnement ethnique », carte et légende, in E. Lézy (*Guyane, Guyanes*, Belin, coll. « Mappemonde », 2000).
- 7) Carte de la « Localisation des communautés issues de Marrons dans l'espace frontalier Maroni », in F. Piantoni, « Les recompositions territoriales dans le Maroni : relation mobilité-environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2002, n° 2.
- 8) Carte de la « Dynamique du peuplement du Maroni (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) » in F. Piantoni, *op. cit.*
- 9) Figure de l'« Evolution des espaces relationnels des communautés issues de marrons (1885-fin des années 90) » in F. Piantoni, *op. cit.*
- 10) Figure de la « Recomposition des espaces relationnels depuis 1992 », in F. Piantoni, *op. cit.*
- 11) Carte de l'« Evolution du maillage communal dans le bassin fluvial du Maroni de 1976 à 1993 », in F. Piantoni, *op. cit.*
- 12) Extrait de l'article de Marot L. et Farine F., « Pour l'or de Maripasoula », *Le Monde*, 7 juillet 2001.

### « Un littoral touristique : de la Côte d'Azur à la Riviera dei Fiori et la station monégasque. »

#### *Liste des documents fournis*

- 1) Carte de l'IGN *Top 25 Nice-Menton*.
- 2) Département des finances et de l'économie de la principauté de Monaco, *Monaco Statistiques Pocket 2002*.
- 3) Direction du tourisme et des congrès de la principauté de Monaco, *Plan de Monaco 2003*
- 4) Direction du tourisme et des congrès de la principauté de Monaco, *Les Hôtels 2003*.
- 5) Direction du tourisme et des congrès de la principauté de Monaco, *Histoire, institutions, économie et relations internationales*.
- 6) Direction du tourisme et des congrès de la principauté de Monaco, *Les Grands Evénements et programme des manifestations 2003*
- 7) Comité régional du tourisme de la Côte d'Azur, *Chiffres clés 2002*.

8) Azienda di promozione turistica Riviera dei Fiori, *Riviera dei Fiori. La Terra dei Colori*, 2002, fascicule de 32 pages et carte.

**« Gioia Tauro, port de Calabre. »**

*Liste des documents fournis*

1. carte topographique au 1/50 000.
2. Port de Gioia Tauro : statistiques.
3. Port de Gioia Tauro : destinations et dates.
4. Extraits de R. Bergeron, "Croissance des flux de conteneurs et avènement d'un mégaport : Gioia Tauro en Calabre", in "L'information géographique", 1999, n°3, p.99-111.
5. C. Belisario, Les activités de blanchiment des organisations criminelles italiennes.
6. Photographie aérienne de Gioia Tauro, vue prise en 2002.
7. Texte : Evergreen à Tarente.
8. Statistiques sur la Calabre.
9. Texte : célébration du 2000ème train BELIFRET.
10. Texte : Programme de la visite de Michel Barnier, Commissaire européen responsable de la politique régionale, dans le Mezzogiorno, Italie.

**« La lagune de Venise, l'eau, la terre et les hommes. »**

*Liste des documents fournis*

1. Carte topographique de Venise au 1/50 000.
2. Carte topographique de Mestre au 1/50 000.
3. La lagune vue de l'espace.
4. Photographie : Venise.
5. Photographie : en haut, Venise. En bas, Venise et Mestre.
6. Photographie : Torcello.
7. Texte : Torcello, sœur aînée de Venise.
8. Texte : Une alliance pour couler la digue flottante de Venise. Un métro sous la lagune de Venise.
9. Texte : Le projet Moïse, pour sauver Venise des eaux.
10. Texte : Le Gouvernement Italien a-t-il approuvé un projet obsolète pour sauver Venise ?
11. Texte : Combien de temps Venise restera-t-elle encore à flot ? Publicité parue dans le *Nouvel Observateur*, juin 2003.

**« Les îles du lointain. »**

*Liste des documents fournis*

- 1) Carte des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique, 1997.
- 2) *La Polynésie française en bref*, Institut de la statistique de la Polynésie française, 2002.
- 3) : Publicité de la chaîne Sofitel en Polynésie française, 1989.
- 4) Texte sur « Le triste exemple des moas », in Vigne J.-D., dir., *Îles, vivre entre ciel et mer*, Paris, Nathan, Muséum national d'histoire naturelle, 1997.
- 5) Extrait de la carte de Christmas Island (90 % de l'île), Commonwealth of Australia, 1978.
- 6) Carte de l'île Lincoln in J. Verne, *L'île Mystérieuse*, illustration par Férat, Hetzel, 1875
- 7) Carte de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Ministère des Affaires étrangères, 1996.
- 8) Texte « La sourcilleuse et omniprésente Mustique Company », Ph. Broussard, *Le Monde*, 25 mars 1998.

- 9) Texte sur le « Commerce » in Laux C., *101 mots pour comprendre le Pacifique*, Nouméa, Ile de Lumière, 2002
- 10) Publicité pour les Seychelles in brochure *Les sables*, Kuoni, été-automne 2003.

### « Marseille, une métropole méditerranéenne ? »

#### *Liste des documents fournis*

1. Cartes IGN : Marseille au 1/50 000 (carte ancienne), Top 25 Marseille et Istres au 1/50 000.
2. 2a carte : la population des aires urbaines en 1999 et évolution depuis 1990 INSEE. 2b carte : variation de population des aires urbaines du Sud-Est de la France entre 1999 et 2010 INSEE.
3. Carte : le Grand Sud Est :le polycentrisme maillé in Aménager la France de 2020 le Sud-Est Documentation Française 2002.
4. Carte : le Grand Sud Est : une ouverture de l'Europe du Nord et du Centre sur la Méditerranée in Aménager la France de 2020 La documentation française 2002.
5. 5a : texte : Marseille accélère la reconquête de sa façade maritime Le Monde 15/11 :2002. 5b : texte : une métropole en renouveau Le Figaro 24/04/03.
6. Publicité : Port Autonome de Marseille : 6a : « Med in Marseille » ; 6b :Fos Distriport.
7. Revue France TGV : les temps de parcours TGV.
8. A Frémont :L'imaginaire de la Marseille », in Portrait de la France, 2001 ; 8b J.-C. Izzo, extrait de « Total Khéops » Gallimard 1995.

### « Les tunnels frontaliers. »

#### *Liste des documents fournis*

- Cartes IGN top/25 Calais, Ossau , et carte au 1/25 000 Petit Saint-Bernard-Mont-Blanc.
- Carte Michelin, France, au 1/1000 0000 n°916.
- Texte : « la traversée routière sous les Pyrénées enfin réalisée »le monde 17/1/2003.
- Texte : « les points chauds du Lyon-Turin » le Dauphiné libéré, juillet 2002.
- Photographie : manifestation contre la réouverture du tunnel du Mont Blanc et reproduction « traverser les Alpes » RGA octobre 2002.
- photographie : Coquelles.
- Texte : « la nécessité de valoriser la position de carrefour :le cas du Nord Pas-de-Calais » éditions du temps 1998.
- Publicité Eurostar, Le Monde du 1/10/2002.

### « Les trois grands estuaires français. »

#### *Liste des documents fournis*

1. Cartes IGN au 1/50 000 anciennes et récentes :Le Havre, Saint-Nazaire, Royan.
2. Publicité port autonome du Havre « port 2000 ».
3. Photographie : le pont de Normandie.
4. Photographie :le port autonome de Nantes.
5. Publicité Nantes Saint-Nazaire « la Métropole Atlantique ».
6. Image Spot Basse -Loire et littoraux proches vus du ciel (1991).
7. Photographie : la centrale nucléaire de Blayais.
8. Texte : « la route des estuaires » Le Monde 28/01/03.
9. Figure : « le modèle estuarien » d'après A Chauvet.



**« Population autochtone et question foncière en Nouvelle-Calédonie. »**

Liste des documents fournis

- 1) Carte de la Nouvelle-Calédonie au 1/500 000 de l'IGN, 1993.
- 2) Planche de l'espace foncier mélanésien, Atlas de la Nouvelle-Calédonie, ORSTOM, 1981.
- 3) Brève chronologie sur la Nouvelle-Calédonie.
- 4) L'espace tribal néo-calédonien in *Tableaux de l'économie calédonienne 2000*, Nouméa, Institut territorial de la statistique et des études économiques, 2000, p. 54-55.
- 5) Pyramides des âges selon l'appartenance à une communauté en 1996 en Nouvelle-Calédonie in *Tableaux de l'économie calédonienne 2000*, Nouméa, Institut territorial de la statistique et des études économiques, 2000, p. 71.
- 6) Carte de la réforme foncière sur la commune de Boulouparis in ADRAF, 2000, *La Réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998*, Nouméa, Grain de sable.
- 7) Cartes de l'évolution des parts respectives entre foncier mélanésien et non mélanésien (1978-1998) in ADRAF, 2000, *La Réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998*, Nouméa, Grain de sable.
- 8) Carte de la répartition géographique des acquisitions réalisées dans le cadre de la réforme foncière de 1978 à 1998 in ADRAF, 2000, *La Réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998*, Nouméa, Grain de sable.

### **3.2. Leçon de géographie hors programme**

La nouveauté, cette année, en leçon de géographie hors programme, a été l'introduction du tirage en ligne. Chaque sujet a donc été traité par trois candidats. Le jury a adopté ce nouveau système qui permet une meilleure évaluation tant des exposés des candidats que des sujets eux-mêmes. Ceux-ci sont restés divers pour que tous les aspects actuels de la géographie soient représentés, de la géographie régionale à l'épistémologie de la géographie et à l'étude des dimensions biophysiques des espaces géographiques. On notera cependant cette année un nombre réduit de sujets portant strictement sur l'espace français.

Le jury a entendu des leçons très diverses, faibles, excellentes ou moyennes, mais a dans tous les cas apprécié les efforts des candidats pour respecter les règles de l'épreuve. Celles-ci restent matériellement inchangées : trente minutes d'exposé suivies de 25 minutes de questions posées par tous les membres du jury. Il faut rappeler que les questions visent à aider le candidat en lui permettant de compléter ou clarifier des points de son exposé.. Le jury prend ensuite, comme l'an passé, une décision collective sur la note à attribuer au candidat.

Nous insisterons seulement sur quelques points précis qui nous semblent les plus à même d'aider les candidats à améliorer leurs prestations.

#### **Problématiser**

Il est essentiel que les candidats problématisent leur exposé, par eux-mêmes. Une leçon de géographie ne peut pas être un catalogue d'informations ni une simple restitution de lectures. Les sujets ne comportent le plus souvent pas de problématique explicite ; il faut donc la construire avec esprit critique (et surtout ne pas essayer de "deviner" une problématique cachée dans la bibliographie ou qui serait liée aux spécialités des membres du jury). La problématique choisie doit être assumée et explicitée par le candidat, elle doit lui permettre de structurer un plan qui ne doit pas être artificiellement plaqué au sujet.

Dans cette optique, l'introduction tient une place essentielle : elle permet d'expliquer la problématique tout en définissant les termes du sujet (dont aucun ne doit être négligé).

#### **Localiser**

Il est naturel que l'on attende des candidats à l'agrégation de géographie qu'ils localisent ce dont ils parlent, qu'ils réfléchissent aux délimitations spatiales des espaces étudiés (notamment dans le cas de sujets de type "régionaux"), et enfin qu'ils soient capables de contextualiser dans le temps et dans l'espace (une étude de ville, par exemple, doit replacer celle-ci dans son contexte régional, national et mondial).

#### **Changer d'échelle**

De la même manière, on s'attend à ce que les candidats réfléchissent à différentes échelles spatiales, en ne négligeant surtout pas l'échelle locale, souvent très concrète et très fréquemment oubliée malgré les remarques du précédent rapport, et essayent de faire comprendre les interactions entre phénomènes d'échelles différentes. Cet exercice suppose de mobiliser des exemples divers et de les approfondir.

#### **Illustrer**

Plus que l'année précédente, le jury a été frappé par la très grande faiblesse de l'illustration des leçons. Il n'est pas possible de concevoir une bonne leçon sans aucune illustration. On attend presque toujours des croquis personnels (avec une légende et une échelle !), mais aussi

des photographies, des cartes... En outre, le jury n'a vu cette année aucune image satellite, aucune photographie aérienne, aucun aéroposter, alors que plusieurs sujets s'y prêtaient très bien. Il y a là un problème majeur de conception de la leçon et de la discipline. Reste que, quand des images sont montrées, il faut qu'elles soient commentées réellement et pas seulement passées rapidement devant les yeux des membres du jury (et encore, ceux assis en position latérale ont peu de chances de voir quelque chose...). S'il n'y avait qu'une chose à retenir de ce rapport ce serait celle-ci : une bonne leçon de géographie doit être appuyée sur des illustrations commentées. Sans que cela envahisse à l'excès la demi-heure d'exposé au détriment de l'argumentation, il ne faudrait pas que s'écoule trop de temps sans qu'une figure étaye le propos. Les schémas que les candidats peuvent réaliser eux-mêmes sont très souhaitables, il ne faut pas avoir peur de faire des choses simples, sur papier ou transparent, mais avec une démarche rigoureuse (choix des variables graphiques en particulier).

### **Utiliser la bibliographie**

Avec chaque sujet est fournie par le jury une bibliographie de 3 à 6 titres qui sont remis aux candidats. Cette bibliographie est indicative et non exhaustive. Il faut l'utiliser mais ne pas s'y limiter. Elle n'indique pas la problématique du sujet. Le jury s'inquiète de voir trop de candidats se limiter strictement à ces quelques références. Mais au-delà il ne faut pas que la lecture de la bibliographie empêche de réfléchir par soi-même. Le jury souhaite faire une recommandation très forte aux candidats : prenez le temps, avant de lire quoi que ce soit, de réfléchir au sujet, de jeter l'ébauche d'un plan, de faire une liste des points importants, en utilisant seulement d'abord un atlas pour localiser si nécessaire. Une petite heure de réflexion préalable aurait évité beaucoup de notes très faibles ou faibles.

### **Types de sujet**

L'expérience a prouvé que les sujets qui semblaient les plus difficiles n'étaient pas les plus mal traités et de loin. Il ne faut donc pas se laisser désarçonner par un intitulé. Les sujets qui nous semblent finalement avoir été les plus difficiles pour les candidats ont été d'une part les sujets régionaux, d'autre part les sujets portant sur l'environnement, avec des libellés très classiques.

Concernant les sujets de géographie régionale, il est clair qu'il n'est pas possible de tout traiter, au risque de sombrer dans un ennuyeux catalogue. On attend donc une problématisation du sujet qui soit fonction de l'espace concerné, ce qui suppose d'abord sa localisation, sa délimitation et sa contextualisation, et ensuite une compréhension de ce qui fait d'une part l'intérêt général de l'espace concerné et d'autre part sa spécificité. Rares sont les candidats qui pensent à comparer l'espace régional proposé pour la leçon à d'autres espaces régionaux, alors que c'est une pratique pédagogique essentielle. Trop rares aussi sont ceux qui pensent à varier les échelles quand il s'agit d'appréhender une région. Il n'y a plus de paradigme unanime pour aborder les études de cas régionales. Le jury est bien conscient qu'il est difficile aujourd'hui d'aborder l'étude d'une partie du Monde, un pays ou une ville. Or, c'est justement en " faisant comme si " la méthode d'approche était évidente, en négligeant la polysémie problématique des études de territoires, bref en ne prenant pas parti dans la façon d'étudier une région, que les candidats ont proposé des exposés flottants, sans squelette intellectuel.

Concernant les sujets portant sur des questions d'environnement, il convient de rappeler certains points essentiels. L'environnement est à l'interface entre les sociétés et les milieux dits " naturels ". Ceci suppose de confronter les processus, les échelles et les temps des processus climatiques, morphologiques ou encore biogéographiques avec les dynamiques

sociales. Les temps et les échelles de l'environnement sont à la fois ceux des milieux et ceux des sociétés. C'est en fonction de leur impact social qu'il convient de les appréhender. En quittant le strict domaine des sciences de la nature, l'environnement s'invite dans les multiples champs de la géographie, aussi bien dans celui de la réflexion épistémologique que dans celui de la géographie urbaine (il existe des environnements urbains...), de la géographie rurale ou encore de la géographie régionale. Il convient dans tous les cas de réfléchir à la pertinence des faits environnementaux à introduire (ou à ne pas oublier!) en fonction de la problématique que pose le sujet.

Béatrice COLLIGNON, Annette CIATTONI, Philippe GERVAIS-LAMBONY, Christian GRATALOUP, Jean-Pierre RENARD, Laurent SIMON

### *Liste des sujets*

- Le Pacifique.
- Le planisphère.
- Les représentations du monde de Ptolémée à Mercator.
- La Sibérie.
- Les héritages de l'École française de géographie.
- Peut-on définir le citoyen par ses pratiques spatiales ?
- Marginalité sociale, marginalité spatiale.
- Islam et organisation de l'espace.
- Les grands reboisements en France.
- Les nomadismes.
- Les Caraïbes.
- Genre et espace.
- Los Angeles.
- Les bassins versants des hautes latitudes.
- Les espaces ruraux des pays développés.
- Le Royaume-Uni.
- Les grands deltas.
- Les espaces périurbains en Europe.
- Les pays du Golfe Arabo-persique.
- La Zambie.
- Temporalité et environnement.
- La notion de ghetto.
- L'eau douce et la ville.
- Acteurs et lieux du commerce international.
- Brazzaville.
- La déforestation dans les espaces tropicaux.
- Les systèmes industriels locaux.

### Ventilation des notes

1	11
2	6
3	8
4	5

5	10
6	7
7	7
8	6
9	3
10	1
11	3
12	4
14	3
15	1
17	1
18	1
19	1

### 3.3. Commentaire et confrontation de documents d'histoire

Le jury tient à saluer le sérieux et la qualité de la préparation de nombreux candidats. Cependant, le manque complet de méthode de la part de certains candidats laisse supposer que leur pratique de l'histoire dans l'enseignement supérieur a été très limitée. La prise en compte des conseils qui suivent pourrait permettre d'atténuer ces insuffisances.

L'épreuve d'histoire consiste en un "commentaire et une confrontation de documents". On peut souligner que les exposés complètement plaqués sur les documents ont été rares. Les meilleures prestations ont relevé de deux types : certains candidats ont véritablement commenté les documents, tandis que d'autres ont plutôt fait des leçons qui s'appuyaient sur les documents. Pour l'avenir, il faut préciser que l'épreuve d'histoire n'est pas une leçon qui s'appuie sur des documents. La problématique et le plan doivent être déduits de l'analyse du dossier documentaire. Dans la même logique, la conclusion doit porter sur l'intérêt historique du dossier documentaire. En d'autres termes, la réflexion doit se porter sur le contenu des documents plus que sur le titre du dossier, et l'activité de commentaire doit être prépondérante.

Les dossiers comprenaient entre trois et sept documents. Quelques-uns étaient d'un seul type (gravures de châteaux, chefs-d'œuvre gravés de Dürer, mappemondes des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles ou uniquement des textes), mais la plupart juxtaposaient des textes et des images, voire des données quantitatives et cartographiques. Les prestations médiocres consistaient souvent en discours généraux et paraphrase. Trop de candidats ignorent les activités qui sont celles du commentaire de documents. Rappelons que, d'entrée, la nature des documents doit être définie précisément : leurs auteurs et leur contexte doivent être présentés soigneusement. Les mots difficiles doivent être définis, les lieux situés sur une carte, les faits significatifs datés. Les affirmations doivent être critiquées et les allusions explicitées.

Le tableau suivant donne la répartition des notes obtenues par les candidats :

Note	Effectif
1	5
2	5
3	9
4	4
5	8
6	6
7	7
8	8
9	9
10	3
11	4
12	2
13	0
14	4
15	2
16	2
17	1
	79

La moyenne est de 6,83/20 et l'écart type de 4,07. La médiane se situe à 7.

## **Le temps de préparation**

Lors de la découverte du dossier, il faut distinguer parmi les documents proposés une hiérarchie en fonction de leur intérêt historique. Le temps consacré à chaque document est alors fonction de cette hiérarchie. Lorsque les textes sont longs, il n'est pas inutile d'en faire le plan.

### *Bibliographies et dictionnaires*

Une première insuffisance des prestations tient aux bibliographies. De nombreux candidats ont ignoré superbement un ou deux ouvrages approfondis, disposés sur les tables à la portée des candidats, et portant précisément sur le sujet. Ces ouvrages constituaient souvent les instruments nécessaires et, parfois, presque suffisants pour traiter la question. Certains mêmes ont dédaigné des ouvrages dont la référence figurait dans le dossier. Beaucoup de candidats se sont ainsi privés d'une information riche, très proche des documents proposés, et dont le volume pouvait être maîtrisé dans le temps de préparation.

Beaucoup de candidats sont réticents à utiliser des ouvrages en anglais, même pour y lire un simple développement de quelques pages très proches du dossier. Il faut aussi rappeler que même des dictionnaires assez généraux peuvent permettre de préciser la personnalité d'un auteur, ce qui aide à préciser le statut d'un document, qui permet d'en faire la critique et, donc, à mieux l'utiliser.

Une lecture critique des documents est indispensable. Ils ne sont pas « le vrai » mais un point de vue partiel et partial sur le passé qu'il convient d'interroger et de discuter. Chaque document isolé porte en lui ses limites qu'il importe de percevoir. L'étude comparée de deux ou plusieurs documents est souvent féconde : les documents se répondent et se complètent, voire se contredisent. La confrontation prend alors tout son intérêt. Les meilleures prestations correspondent à celles pour lesquelles les candidats ont croisé les informations de deux ou plusieurs documents complémentaires ou concurrents.

### *Autres outils de travail*

Dans un texte, les mots spécifiques doivent être définis, tout comme les noms de lieux et de personnes doivent être explicités. En ce domaine, il faut déplorer l'emploi peu fréquent de dictionnaires très spécialisés, comme le *Dictionnaire du protestantisme* ou le *Dictionnaire historique de la Papauté*.

Des documents mentionnant des noms de lieux sont trop souvent commentés sans carte. Il est souhaitable aussi que des candidats à l'enseignement de la géographie et de l'histoire ne cloisonnent pas complètement les deux disciplines, et n'oublient pas la géographie quand ils font de l'histoire. Sur une mappemonde de Ptolémée, il faut mettre en valeur le système de coordonnées. De même, il faut expliquer en termes géographiques la *vuelta* inventée par Christophe Colomb, et penser à citer le flux d'ouest. Sur les documents iconographiques et sur les cartes, beaucoup de candidats ne prennent pas la peine de montrer des éléments, précisément, c'est-à-dire avec le doigt. Symptomatiquement, beaucoup utilisent l'expression "on voit bien que...", alors qu'ils ne montrent rien, et que, par conséquent, l'auditoire peut ne rien voir. (D'autres montrent avec l'angle de leurs feuilles de notes, si bien qu'ils cachent en croyant montrer).

## **L'exposé oral**

### *Expliquer*

Le sujet proposé ne doit pas faire l'objet d'une leçon, mais doit être traité à partir des documents du dossier. En aucun cas, le corpus ne peut donc être prétexte à un exposé sur le thème donné dont les documents ne seraient qu'une simple illustration. Il ne s'agit pas non

plus d'en conduire une lecture linéaire. Au cœur de l'épreuve, les documents induisent une double approche : synthétique, elle permet d'en présenter une vue d'ensemble et d'en dégager les enjeux principaux au regard du sujet ; analytique, elle renvoie à une lecture étayée et critique.

L'apport de documents complémentaires au corpus n'est pas exclu *a priori* mais, lorsqu'un dossier est particulièrement riche, il paraît raisonnable de privilégier d'abord l'étude des documents qui le constituent sans ajouter à la difficulté en convoquant des documents extérieurs, redondants ou peu pertinents.

Les documents doivent être commentés dans leurs aspects les plus importants. Lire une phrase, ce n'est pas la commenter. Lire un long passage est une perte de temps, car les documents sont connus du jury. Ils doivent être mis en relation avec le thème de l'étude, en faire valoir l'intérêt a priori ainsi que certaines de leurs spécificités. Un ou deux documents particulièrement accrocheur(s) peu(ven)t servir d'entrée dans le sujet et en poser le cadre. Il(s) peu(ven)t aussi en faire émerger les principaux enjeux et la problématique.

### *Communiquer*

Les différents documents composant le dossier doivent d'emblée être présentés successivement et très succinctement (nature, auteur, date) ; il ne faut ni en relire l'intitulé complet, ni les références de l'ouvrage historique d'où ils proviennent (c'est l'auteur du document qui doit être cité et non l'historien qui a publié le document).

La qualité de la communication est un atout, même si elle ne peut pallier l'absence de connaissances. La voix, le geste, le déplacement en participent tout autant que le recours à des supports visuels (cartes murales, schémas, arbres généalogiques, etc.) et aux outils à disposition dans la salle (tableau papier, tableau noir, rétro-projecteur). Par ailleurs, les titres des différentes parties du plan ne doivent pas être trop longs.

Une bonne gestion du temps d'exposition est aussi un atout. Trop de candidats ont perdu du temps à introduire le sujet et les documents au détriment de leur traitement et, bien souvent, de la dernière partie de leur exposé.

### **Conclure**

Il faut rappeler que, dans un commentaire historique, la conclusion doit porter non sur le phénomène qu'éclaire le document, mais sur ce dernier, dont il s'agit de montrer l'intérêt historique. Dans le cas de la présente épreuve, la conclusion doit surtout récapituler en quoi consistent les apports les plus intéressants du dossier pour la connaissance historique. Le jury a également apprécié que certains candidats, qui dominaient bien la question, aient également pu suggérer que l'ajout d'un document qui ne figurait pas dans le dossier aurait pu changer la perspective de l'interprétation.

Chantal FEVRIER, Michel NASSIET, Jean-Luc PINOL, Didier POTON

### *Liste des sujets et des documents fournis*

#### **« Le Prince à la Renaissance. »**

1. La cour d'Urbino. Baladassar CASTIGLIONE, Le Livre du Courtisan, (1528), livre premier, III-IV.
2. François 1<sup>er</sup> et Henri VIII au Camp du Drap d'or. Robert de LA MARCK, seigneur de Fleurange, Mémoires de Fleurange, chap. LXVII, in C.B. Petitot (éd.), Collection complète des mémoires relatifs à l'Histoire de France, Paris, Foucault, 1826, t. 16, p. 345-350.



3. Protestation de François 1<sup>er</sup> faite à Madrid. Publié par J. DU MONT, Corps universel diplomatique du droit des gens, t. IV, Amsterdam-La Haye, 1726, p. 412-415.
4. Comment les Princes doivent garder leur foi. MACHIAVEL, Le Prince, XVIII, Œuvres complètes, Gallimard, 1952, p. 341-343.

**« La pluralité religieuse en Allemagne et dans le Royaume-Uni dans la seconde moitié du XIXe siècle. »**

1. Tableau statistique « simplifié » sur l'assiduité au culte dans le Royaume-Uni, in CHASSAIGNE Philippe, FARON Olivier, GRONDEUX Jérôme, HUSSON Edouard, Religions et culture en Europe 1800-1914, Textes et documents SEDES, 2002.
2. Protestantisme et « antipapisme », Lettre de la reine Victoria à A. P. Staley, doyen de Westminster, 13 novembre 1873 ; traduite par CHASSAIGNE Philippe, in CHASSAIGNE Philippe et al., op. cit.
3. Article « Antisémitisme » (traduit de l'allemand), Konservatives, Wörterbuch, Berlin, 1894, in MAURER Catherine, Religion et culture dans les sociétés et les Etats européens de 1800 à 1814, éd Bréal, coll. Amphi.
4. Enquête sur la religion en Allemagne d'un universitaire français catholique in La Revue des Deux Mondes, 15 juin 1896, cité dans Nathan 1<sup>ère</sup>/L/ES.
5. Bismarck et les origines du Kulturkampf, in pensées et souvenirs, Le Soudier, 1899, in LARAN M. et WILLEQUET J., Recueil de textes d'histoire, t. 5, Ed Dessain, p. 108.
6. La situation en Ulster en 1907, extrait livre de L. P. DUBOIS, cité in CHASSAIGNE Philippe, op. cit.

**« François 1<sup>er</sup> et l'Eglise de France. »**

1. Le concordat de Bologne (1516). Isambert, Decrusy, et Armet, Recueil des anciennes lois françaises, Paris, 1837, t..XII, p. 75-81.
2. Panégyrique de François 1<sup>er</sup>. Réparation ordonnée par le roi pour la mutilation d'une statue de la Vierge par les Luthériens, Musée de Condé, Chantilly.
3. Lettre de François 1<sup>er</sup> à l'archevêque d'Aix (1531). A.D. Bouches-du Rhône G. Audisio, Les vaudois du Lubéron. Une minorité en Provence (1460-1560), Gap, 1984, p. 496-497.

**« Images et culte de la Vierge pendant la première moitié du XIXe siècle. »**

1. Pierre Paul PRUD'HON, L'Assomption de la Vierge, 1819, Musée du Louvre.
2. Hyppolite FLANDRIN, Mater dolorosa, 1845, Centre des monuments nationaux.
3. INGRES, La Vierge à l'hostie, 1854, Musée d'Orsay
4. Pie IX et L'Immaculée-Conception. Louis Veuillot, Pie IX, Société générale de librairie catholique, 1878 (texte écrit en 1863), p. 60-62.
5. Médaille miraculeuse.

**« Mappemondes et cartographie au tournant des XVe-XVIe siècles. »**

1. Mappemonde, in Claude Ptolémée, Cosmographia, Ulm, 1482. Planches gravées sur bois et coloriées à la main. (BNF, rés. Ge DD 1003).
2. idem (détail).
3. Mappemonde manuscrite Henricus Martellus Germanus, vers 1490 (Londres, British Museum, ms. Add. 15760, f°68 v°-69)
4. Mappemonde manuscrite de Cantino, 1502 (Modène, Bibl. Estense)

5. Mappemonde de Battista Agnese, avec l'itinéraire de Magellan, 1540. (Extrait d'un atlas manuscrit sur vélin, BNF, rés Ge B 1134).

**« Le néogothique et l'architecture religieuse. »**

1. Points de vue sur l'architecture de : RUSKIN John, SCHINKEL Karl Friedrich (architecte allemand 1781-1841) in MAURER Catherine, op. cit, p. 120 ; DIDRON Adolphe-Napoléon, Modèles d'églises romanes et gothiques, in LENIAUD Jean-MICHEL, Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le Temps retrouvé des cathédrales, Dorz, 1980, p. 125 ; VIOLLET-LE-DUC Eugène, Du style gothique au dix-neuvième siècle, Paris, V. Didron, 1846.
2. Photographie de la « fête pour la pause de la première pierre » (pour la poursuite du chantier) de la Cathédrale de Cologne, in MAURER Catherine, Religion et culture dans les sociétés et dans les États européens de 1800 à 1914, p. 122, éd Bréal, coll Amphi Histoire contemporaine, 2001.
3. « La cathédrale idéale selon Viollet-leDuc », in ERLANDE-BRANDENBURG Alain, La cathédrale, Fayard 1989.
4. Projet pour la cathédrale de Moulins, 1852, in LENIAUD Jean-Michel, op. cit Grille de calcul de la subvention de l'État aux dépenses de construction d'églises, extraite de la circulaire ministérielle du premier août 1853, d'après Viollet-le-Duc, in LENIAUD Jean-Michel, Les Cathédrales au XIXe siècle, Economica, 1993.

**« Martin Luther (1483-1546). »**

1. La vraie et la fausse Eglise, Lucas Cranach, gravure, XVIe siècle, Berlin, Archiv. Für Kunst und Geschichte.
2. Frontispice de la bulle Exsurge Domine, 15 juin 1520, Staatliche Kunstsammlung, Weimar.
3. Luther, Contre les hordes criminelles et pillardes de paysans, (1525)
4. Luther, Le Petit catéchisme (1529)

**« Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc : enjeux et débats. »**

1. Tableau réalisé à partir de « Les grandes figures modèles du catholicisme de 1814 à 1914 ». Christian AMALVI et « Le Panthéon laïque, ou « la voie royale » de la Révolution », Christian AMALVI in « Recherches sur... Religion et culture dans les sociétés et dans les Etats européens », éd Jacques Marseille, Paris, 2001. (articles réunis par Patrick CABANEL).
2. Ernest LAVISSE, L'enseignement historique en Sorbonne et l'éducation nationale, 1881.
3. Jeanne d'Arc sœur de Vercingétorix, Louis MAINARD, Le Livre d'or de la patrie, Paris, 1885 in Christian AMALVI, P. 73, Les représentations du passé national..., in Usages de l'image au XIXe siècle, S. MICHAUD (dir.) et alii, Créarhis, 1992 (probablement inspirée du groupe sculpté d'Emile CHATROUSSE, hôtel de ville de Ham, 1884).
4. Auguste DELPECH, Jeanne D'Arc, Paris, 1894, in Christian AMALVI (coord.), Mouvements religieux et culturels en France de 1800 à 1914, pp. 33-34, Sedes, Paris, 2001.
5. Extrait de G. BRUNO, Le Tour de la France par deux enfants, Belin, d'après l'édition de 1905, Paris.

**« Le dimanche en Angleterre et en France. »**

1. Martin Nadaud, Histoire es classes ouvrières en Angleterre, 1872.
2. Léon Faucher, Revue des Deux Mondes, 1<sup>er</sup> décembre 1843
3. Emile Gigault de la Bedollière (1812-1883), Londres et les Anglais, Paris, 1862, p.137-138.`
4. Un dimanche chrétien, Grand catéchisme en images (La Bonne Presse des Assomptionnistes), (vers 1890).

**« Galilée au XIXe siècle : un enjeu historique. »**

1. Extrait de l'introduction du n°1 de la Revue des questions historiques, 1866.
2. Extraits de divers articles du Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, 1866-1879, volume 8, p. 954 sqq :
  - . Galilée (Galileo-Galilei)
  - . Galilée, les droits de la science et le méthode des sciences physiques
  - . Galilée (la vérité sur le procès de)
  - . Galilée, drame en trois actes
  - . Galilée devant le Saint-Office
3. Tableau de Joseph Nicolas ROBERT-FLEURY (Cologne 1797 – Paris 1890), Galilée devant le saint Office au Vatican, 1847, huile sur toile, 196.5 \* 308 cm, Paris, Musée du Louvre.

**« La Guerre à la Renaissance : les années 1520. »**

1. L'Assemblée des princes chrétiens et L'armée chrétienne face à l'armée turque, gravures, (planche dépliant en deux parties dans Le Grant voyage de Jhérusalem, Paris, 1517)
2. Traité de paix fait en la ville de Madrid (14 janvier 1526), publié par J. DU MONT, Corps universel diplomatique du droit des gens, t. IV, Amsterdam-La Haye, 1726, p. 399 sq.
3. Le sac de Rome par Francesco GUICCIARDINI, Histoire d'Italie, Livre XVIII, chap VIII, Robert Laffont, Paris, 1996, t. 2, p. 507-509.

**« Napoléon et les religions (1801-1815). »**

1. Extraits de la Convention entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII, échangée le 23 fructidor an IX.
2. Extraits du Titre premier des Articles organiques des Cultes portestants ou Dispositions générales pour toutes les Communions protestantes, le 18 Germinal, an X de la République.
3. Lettre de Napoléon à son ministre de l'Intérieur, 23 août 1806, in «L'Esprit de Napoléon», sélection de ses écrits et de ses déclarations éditée par Jean-Christophe HEROLD.
4. Eau-Forte et roulette coloriée, La liberté des cultes maintenue par le gouvernement, DE VINCK, B.N., Cabinet des estampes.
5. Extrait d'une circulaire sur l'application des décrets du 18 mars 1808 en Alsace in CATANE Moché, Les Juifs d'Alsace sous l'Empire.
6. AUBERT Antoine, d'après DABOS ( ?), gravure au burin, 1812.

**« L'essor des congrégations religieuses à supérieure générale. »**

1. La fondation de nouvelles congrégations (1796-1879), courbes extraites de LANGLOIS Claude. Le catholicisme au féminin, les congrégations religieuses à supérieure générale au XIX<sup>ème</sup> siècle, p. 206, Cerf, 1984.
2. Extrait de LANGLOIS Claude, Jeanne-Antide THOURET ou l'impossible sacerdoce, in Actes du deuxième colloque du CERCOR, Les religieuses dans le cloître et dans le monde, Publications de l'université de Saint-Etienne, 1984.
3. Géographie des nouvelles congrégations, in LANGLOIS Claude, p. 220, op. cit.
4. Témoignage de S<sup>œur</sup> Maitras, enseignante en Auvergne in TURIN Yvonne, Femmes et religieuses au XIX<sup>ème</sup> siècle, p. 167, Ed. Nouvelle Cité, 1989.
5. Images du pensionnat en 1851, Paris, BN, in LEGOFF Jacques et REMOND René (dir.), Histoire de la France religieuse, tome 3, Seuil.

**« Les chefs-d'œuvre gravés de Dürer »**

1. DÜRER, Le Chavalier, la Mort et le Diable, 1513. Gravure sur cuivre, 246 \* 190 mm.
2. DÜRER, Saint-Jérôme dans sa cellule, 1514. Gravure sur cuir, 247 \* 188 mm.
3. DÜRER, Melencolia, 1514 (premier état). Gravure sur cuivre, 239 \* 168 mm.
4. Eloge de Dürer par Erasme, De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione (éd. Robert Laffont, Paris, p. 412-413).
5. DÜRER, Vierge à l'Enfant à mi-corps, probablement 1494, Cologne, Wallraf-Richartz Museum. Dessin 217 \* 171 mm.
6. Nicolaus GERHAERT DE LEYDE, Epitaphe d'un chanoine (détail) 1464, cathédrale de Strasbourg.
7. DÜRER, Saint-Jérôme dans sa cellule, 1492. Gravure sur bois. 165 \* 115 mm. Maître anonyme de Bâle, Saint-Ambroise dans sa cellule, 1492. Gravure sur bois.

**« L'affaire Mortara et ses répercussions en Europe. »**

1. Louis ALLOURY, Le Journal des Débats, 12 octobre 1858. Cité in René Rémond. L'anticléricalisme en France, Fayard, 1976, p. 158.
2. Louis JOURDAN, Le Siècle, 20 octobre 1858, « La loi civile et les lois ecclésiastiques ». Cité in René Rémond, op. cit. p. 158-159.
3. Moses Montefiore raconte sa réception par le cardinal Antonelli. Avril 1858. Diaries of Sir Moses and Lady Montefiore, Londres 1890, tome II, p. 97-98 traduction de Renée Neher-Bernheim, cité in Renée Neher-Bernheim. Histoire juive de la Révolution à l'État d'Israël, Seuil, 2002, p. 321-322
4. Extrait de l'article Mortara (affaire) de Pierre Larousse, Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, tome 11, 1874 (d'abord paru en fascicules)
5. La Civiltà Cattolica, 30 octobre 1858, « Le petit néophyte Edgardo Mortara »

**« Le Concile de Trente (1545-1563). »**

1. Le Concile de Trente, Tableau école du Titien, XVI<sup>e</sup> siècle, École du Louvre, Paris.
2. Bulle de convocation du Concile de Trente (29 novembre 1560).
3. Les décisions du Concile.

**« L'invention de la préhistoire. »**

1. Extraits de MORTILLET (de) Gabriel, Le préhistorique : antiquité de l'homme, C. Reinwald, 1885, p. 1 et p. 33.

2. Plaquette en ivoire de la Madeleine, in LARTET Edouard et CHRISTY Henry, *reliquiae Aquitanicae*, 1865-1875, B. Bone Implements, pages XXVII et XXVIII.
3. Extrait de LUBBOCK John M. P., *L'homme préhistorique d'après les mouvements retrouvés dans les différentes parties du monde*, 1876 (chapitre XI)
4. La théorie des « Trois Âges », selon Gabriel de Mortillet, in CARTAILHAC Emile, in *La France préhistorique d'après les sépultures et les monuments*, Félix Alcan, 1889, Première partie. L'homme tertiaire.
5. Texte de Giovanni Landucci, auteur de « Darwinismo a Firenze tra scienza e ideologia (1860-1900) » in MONTALENTI G., *L'accueil italien, actes du congrès international pour le centenaire de la mort de Darwin. De Darwin au darwinisme : science et idéologie*, Paris-Chantilly, 13-16 septembre 1892.

**« Jean Calvin (1509-1564). »**

1. Jean Calvin, *Christianae Religionis Institutio*, Bâle, Thomas Platter. Extrait de l'épître à François 1<sup>er</sup>, 1536.
2. Page de titre de l'Institution de la Religion Chrétienne, 1541.
3. « Des sacrements », *Institution de la Religion Chrétienne*, 1541.
4. Jean Calvin, *Traité des reliques ou avertissements très utile du grand profit qui reviendrait à la Chrétienté s'il se faisait inventaire de tous les corps saints et Reliques*, Genève, 1543 (extraits).

**« Les missions intérieures en France (1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>e</sup>). »**

1. Extraits de BERANGER, *Les missionnaires*, 1819 et de *Chants sur les missions*, in BORDET Gaston, *La grande mission de Besançon, janvier-février 1825*, Paris, Le Cerf, 1998.
2. *Mission au Mont Valérien*, gravure de 1815-1820, Paris, bibliothèque des Arts décoratifs, in LEGOFF Jacques et REMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, tome 3, Le Seuil.
3. *La mission de Marseille e*, 1820, in JOURDAN Jean-Paul, *Documents d'histoire contemporaine, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Presses universitaires de Bordeaux.
4. *Carte des principales missions intérieures en France dans les premières années de la Restauration*, in BORDET Gaston, op. cit.
5. *Courbe du recrutement missionnaire en Bretagne*, in LAGREE Michèle, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Fayard, 1992.

**« Les Irlandais et la tempérance. »**

1. Léon Faucher, *Etudes sur l'Angleterre*, Paris 1856, tome 1, p.266-268, paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes* en 1843.
2. Différentes versions du serment (d'après John Quinn, *Father's Mathew's Crusade, Temperance in Nineteenth (Century Ireland and Irish America*, 2002, p. 63).
3. Médaille de la Cork Total Abstinence Society, in Paul a. Townend, *Father Matthew, Temperance et Irish identity*, Dublin, Irish Academic Press, 2002.
4. O'Connell prêtant serment, John Quinn, *Fathers Mathew's Crusade, Temperance in Nineteenth-Century Ireland and Irish America*, 2002.

**« Le portrait à la Renaissance, théories et pratiques. »**

1. Leon Battista Alberti, *De pictura*, livre 2. 1435 ; première édition latine, Bâle, 1540 ; *De la peinture*, trad J.-L. Schefer, Paris, Macula, 1992.
2. Giorgio Vasari, *Les vies des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes*. Deuxième partie. Ed. André Chastel, Berger-Levrault, Paris, 1989. Préface (t.3, p.18 et 21)
3. Vasari, op. cit., « Vie de Domenico Ghirlandaio, peintre florentin » (ibid., t. 4, p. 224, 226).
4. Vasari, op. cit. « Vie de Jacopo, Giovanni et Gentile Bellini, peintres vénitiens » (ibid., t. 4, p.164-166).
5. Ghirlandaio, Joachim chassé du Temple (détail). Fresque. Florence, Sainte-Marie-Nouvelle, Chapelle Tornabuoni, (1485-1490).
6. Ghirlandaio, Giovanna Tornabuoni, Madrid, collection Thyssen-Bornemisza.
7. Gentile Bellini, Portrait du sultan Mahomet II, huile sur toile, 1480, Londres, National Gallery.

**« Gravures de châteaux français de la Renaissance. »**

1. Vue panoramique de Gaillon (Jacques ANDROUET DU CERCEAU, *Plus Excellents Bastimens de France*, Paris, 1576-1579).
2. Plan de Gaillon (ibid.).
3. Vue panoramique de Bury (ibid.).
4. Plan de Bury (ibid.).
5. Vue panoramique d'Anet (ibid.)